

Plan de paysage

Communauté Urbaine de Dunkerque

VOLUME 1 • DIAGNOSTIC • V.3
AVRIL 2021

Étude commanditée par Étude réalisée par

Communauté Urbaine de Dunkerque
Direction Environnement, Territoires et Transition Énergétique
Service Gestion Durable des Espaces Naturels
Pertuis de la Marine
59386 Dunkerque
03 28 62 70 60
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

Virage Énergie
Experts Climat - Énergie
5 Rue Jules de Vicq
59800 Lille
03 20 29 48 15
contact@virage-energie.org
www.virage-energie.org

HB Études & Conseils
Sociologues
40 ter Rue de la Digue
59300 Valenciennes
03 27 31 00 48
hbétudes.conseils@hbec.fr
www.hbec.fr

SOMMAIRE

Introduction	04
Le cadre de la commande	04
Le paysage comme relation	05
Le plan de paysage au service de la transition énergétique	06
Faire du dérèglement climatique une opportunité	09
Faire de l'acceptabilité sociale un facteur de réussite sur la durée du Plan de paysage	09
Les unités de paysage du Dunkerquois	10
Partie 1 : Le récit paysage et énergie	19
Le temps géologique	20
Le temps du polder	20
L'époque de Vauban	25
Les débuts de l'industrialisation jusqu'à la Seconde Guerre mondiale	26
La reconstruction et l'industrialisation	28
Le Dunkerquois aujourd'hui	33
Synthèse du récit paysage et énergie	34
Partie 2 : Les valeurs du territoire	37
Le socle : un vaste polder sur l'estuaire de l'Aa	38
Les conquêtes du territoire par la technique	42
Les influences nationales et transfrontalières	48
Les contrastes entre l'artificiel et le naturel	50
Partie 3 : Les faiblesses et les menaces	53
Les risques inhérents au Dunkerquois	54
Les fragmentations	58
Les banalisations	64
Les fragilités	74
Partie 4 : Enjeux de paysage	81
Notes de fin de document	92
Annexe : « Premiers enseignements au service de l'acceptabilité sociale du Plan de paysage de la CUD »	93

INTRODUCTION

1. Le cadre de la commande

Le Plan de paysage de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2017 par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE). Par cette candidature, elle entend prendre en compte le paysage comme un enjeu majeur qui doit infuser dans les politiques locales actuelles telles que le projet communautaire, le Plan Air Climat Énergie Territorial (PCAET), l'Opération Grand Site des dunes de Flandre, mais aussi la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacement (PLUiHD). En somme, le Plan de paysage consiste à co-construire, avec les élus, techniciens, habitants et acteurs socio-professionnels, un programme d'actions concret pour préserver et promouvoir la qualité des paysages du Dunkerquois.

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), un diagnostic et une formulation des enjeux de paysage ont déjà été réalisés et partagés en novembre 2019.

Ainsi, plus qu'une refonte complète, cette première étape du Plan de paysage consiste plutôt en une relecture et un approfondissement des éléments existants, une actualisation du diagnostic avec un regard extérieur. Elle a vocation à faire émerger un regard critique partagé sur les paysages de la Communauté Urbaine : quels sont-ils, comment évoluent-ils et quels enjeux peut-on identifier ?

Ces questions sont logiquement suivies d'autres questions, qui constituent le Plan d'actions proprement dit : quels paysages souhaite-t-on, quelles orientations prendre (volet 2) et comment agir (volet 3) ?

Le Plan de paysage comporte trois étapes :

- 1. Le diagnostic des paysages et leur évolution**
- 2. La formulation des objectifs de qualité paysagère**
 - 4 réunions et comités
 - 7 périodes d'animations (ateliers thématiques, interviews, lecture de paysage, présentations)
- 3. Le programme d'actions et son suivi**
 - 4 réunions et comités
 - 5 périodes d'animations (ateliers et présentations)

2. Le paysage comme relation

Faire du paysage un projet est un renversement de perspective qui bouscule les habitudes de travail : le paysage a jusqu'à présent été le résultat, plus ou moins hasardeux, des actions des hommes et des femmes sur leur territoire ; on cultive pour nourrir, on construit des logements pour habiter, on développe des activités pour travailler, on trace des infrastructures pour se déplacer et communiquer, on protège des espaces naturels pour la biodiversité, on aménage des espaces verts et de loisirs pour se détendre ; on crée des aménagements de sécurité pour se protéger ; toutes ces activités nécessitant bien sûr l'implantation d'infrastructures de production et de distribution d'énergie. Finalement, l'addition « donne » un paysage, qui évolue tous les jours, mais dont le résultat devient très périlleux, notamment avec la multiplication des acteurs et des intérêts contradictoires, la puissance décuplée des énergies et la mondialisation-standardisation des ressources pour les réaliser. Or toutes ces actions, pensées et réalisées de manière sectorielle, se produisent dans un même espace, non-extensible : elles coexistent, se juxtaposent et par endroits finissent par se confronter, voire s'opposer les unes aux autres. Elles conduisent à la banalisation, voire à la violence de situations dégradées ou contradictoires. Le paysage comme simple résultante se défait plus qu'il ne se fait, perdant sa cohérence et sa cohésion héritées de la géographie et de l'histoire. Le Dunkerquois, on le verra dans ce diagnostic, n'échappe pas à ces processus préoccupants. Pour tempérer ces confrontations, on fait classiquement du

« paysagement » : on plante des arbres, des arbustes et des fleurs en accompagnement des opérations. Avec le Plan de paysage, la Communauté Urbaine entend aller beaucoup plus loin : le paysage n'est plus la conséquence fortuite des aménagements, mais leur cause commune. C'est l'ambition qualitative pour le paysage qui doit présider aux décisions d'aménagement et à leur manière de faire. Cette révolution culturelle ne peut s'opérer de manière technocratique ou autoritaire. Le projet de paysage est un projet nécessairement démocratique et partagé. L'intérêt commun doit être préalablement reconnu. C'est au bénéfice de tous que l'aménagement du territoire par le paysage se fait :

- intérêt économique, pour conforter l'attractivité du Dunkerquois, y conserver et y attirer l'emploi ;
- intérêt touristique, pour conforter et faire rayonner plus largement dans le territoire la valeur de ses paysages ;
- intérêt social, pour conforter la qualité de la vie, que ce soit dans l'habitat, le travail, les loisirs ou les déplacements ;
- intérêt culturel et patrimonial, le paysage étant l'expression d'une relation des hommes à leur territoire.
- intérêt environnemental, pour garantir un cadre de vie sain et agréable aux habitants du territoire et préserver la faune et la flore locales.

3. Le Plan de paysage au service de la transition énergétique

Le Dunkerquois est engagé depuis plus de deux décennies dans une dynamique territoriale visant à l'émergence d'une écologie industrielle et circulaire impliquant tous les acteurs locaux (élus, industriels, citoyens...). Cet engagement est aujourd'hui réaffirmé pour tendre vers une décarbonation progressive de l'industrie, notamment par le captage-stockage de CO₂, afin de réduire l'empreinte carbone du territoire tout en préservant l'environnement et en améliorant la qualité de l'air.

La CUD a été lauréate en 2019 de l'AMI « Territoires d'Innovation à Grande Ambition » (TIGA) avec le projet « Dunkerque, l'énergie créative ». Le Plan paysage prendra en considération les ambitions de ce projet qui a pour objectif d'inventer l'écosystème industrialo-portuaire du XXI^e siècle en conjuguant compétitivité, préservation de l'environnement et qualité de vie de ses habitants.

La CUD est l'un des territoires pionniers et démonstrateur de la transition énergétique et de la Troisième Révolution Industrielle (Rev3). La transition énergétique et environnementale du complexe industrialoportuaire apparaît comme un défi majeur. La constitution du pôle d'excellence et d'innovation Euraénergie témoigne de l'engagement de la CUD dans l'accompagnement de ces mutations économiques, sociales et environnementales. Le territoire est engagé depuis plusieurs années dans le développement des énergies renouvelables et de récupération. La CUD soutient le développement de l'énergie solaire via son cadastre solaire et la construction du réseau de chaleur de l'agglomération dunkerquoise grâce à l'activité industrielle du port est devenu un cas d'école en termes de récupération d'énergie et d'écologie industrielle.

Un parc éolien offshore de 600MW est envisagé à 10 km des côtes dunkerquoises et les régimes de vent rendent l'installation d'éoliennes terrestres pertinente. Les études paysagères seront à coordonner avec le Plan de paysage.

La CUD mène également des actions de sobriété et d'efficacité à destination des habitants, des entreprises et des communes notamment grâce au dispositif Réflexénergie et à sa labellisation Citergie.

Pour mieux se projeter dans ces défis d'avenir, l'ambition de ce diagnostic est de montrer la part de responsabilité des énergies dans la transformation du territoire, notamment à travers un récit « paysage et énergie ».



Extrait d'un photomontage présenté lors du débat public sur le projet d'éolien offshore. Source : CNDP, 2020



Pylônes électriques de la centrale de Gravelines depuis le PArc des rives de l'Ac

4. Faire du dérèglement climatique une opportunité

Le dérèglement climatique, au cœur de la réflexion sur les paysages, invite à une profonde transformation de nos modes et de nos cadres de vie. Afin de limiter les impacts du dérèglement climatique sur les sols, les forêts, les littoraux et les espaces urbanisés, une évolution de nos manières de manger, de consommer, d'habiter, de nous chauffer, de travailler, de nous déplacer, de voyager, de nous délasser et de nous divertir est nécessaire.

Dans le Dunkerquois, le dérèglement du climat peut remettre en cause la qualité de la vie et de la santé (pollution, chaleur, coût de l'énergie carbonée), l'environnement et la biodiversité (disparition d'espèces et de milieux), les mobilités (coûts des transports et déplacements), l'aménagement du territoire (élévation du niveau de la mer, submersions marines), etc. Pour autant, notre objectif est de faire de la lutte et de l'adaptation au dérèglement climatique une perspective désirable et non une source anxieuse.

Et si le dérèglement climatique était une opportunité pour le territoire ? S'il permettait de réorienter des évolutions non-durables et non-souhaitables en matière d'aménagement ? S'il permettait de dynamiser notre économie locale ? S'il ouvrait de nouvelles perspectives de mise en valeur et de gestion ? S'il était une opportunité pour mieux-vivre en dépensant moins d'argent dans le chauffage et l'essence ? En étant moins dépendants des importations pour subvenir à nos besoins énergétiques et matériels ? S'il offrait des perspectives pour attirer une population désireuse de vivre dans un territoire plus clément en termes de vagues de chaleur et de canicules que les régions du sud de la France ? S'il permettait d'améliorer le cadre de vie tout en augmentant la capacité d'absorption du carbone du territoire ? Il y a bien sûr des conditions pour transformer des risques en opportunités, et des problèmes en atouts. Et c'est tout l'objet du Plan de paysage que de les définir.

5. Faire de l'acceptabilité sociale un facteur de réussite sur la durée du Plan de paysage

Souvent utilisée pour traiter des innovations dans les champs de l'environnement et en particulier des énergies, l'acceptabilité sociale sera une notion importante dans le cadre du Plan de paysage de la CUD.

« L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, à un moment donné, dans son milieu naturel et humain »¹ (J. Caron-Malenfant et T. Conraud, 2009)

En ce qui nous concerne, la démarche de concertation à accompagner en phase 2 et 3 sera essentielle pour construire et partager le Plan de paysage. Les parties prenantes sont en particulier les élus, techniciens dans leurs diversités socio-professionnelles, industriels, agriculteurs, riverains et habitants, commerçants et professionnels et associations militantes dans leurs diversités. Ces dernières sont souvent un nœud essentiel de l'acceptabilité sociale car vecteur de discours et d'engagement auprès des populations. Pour cette raison, elles constituent une cible essentielle qu'il convient d'associer activement au dispositif. Il s'agit également de mobiliser tout acteur qui, d'une manière ou d'une autre, porte un intérêt au Plan de paysage de la CUD et peut y contribuer. (Cf. Annexe page 83)

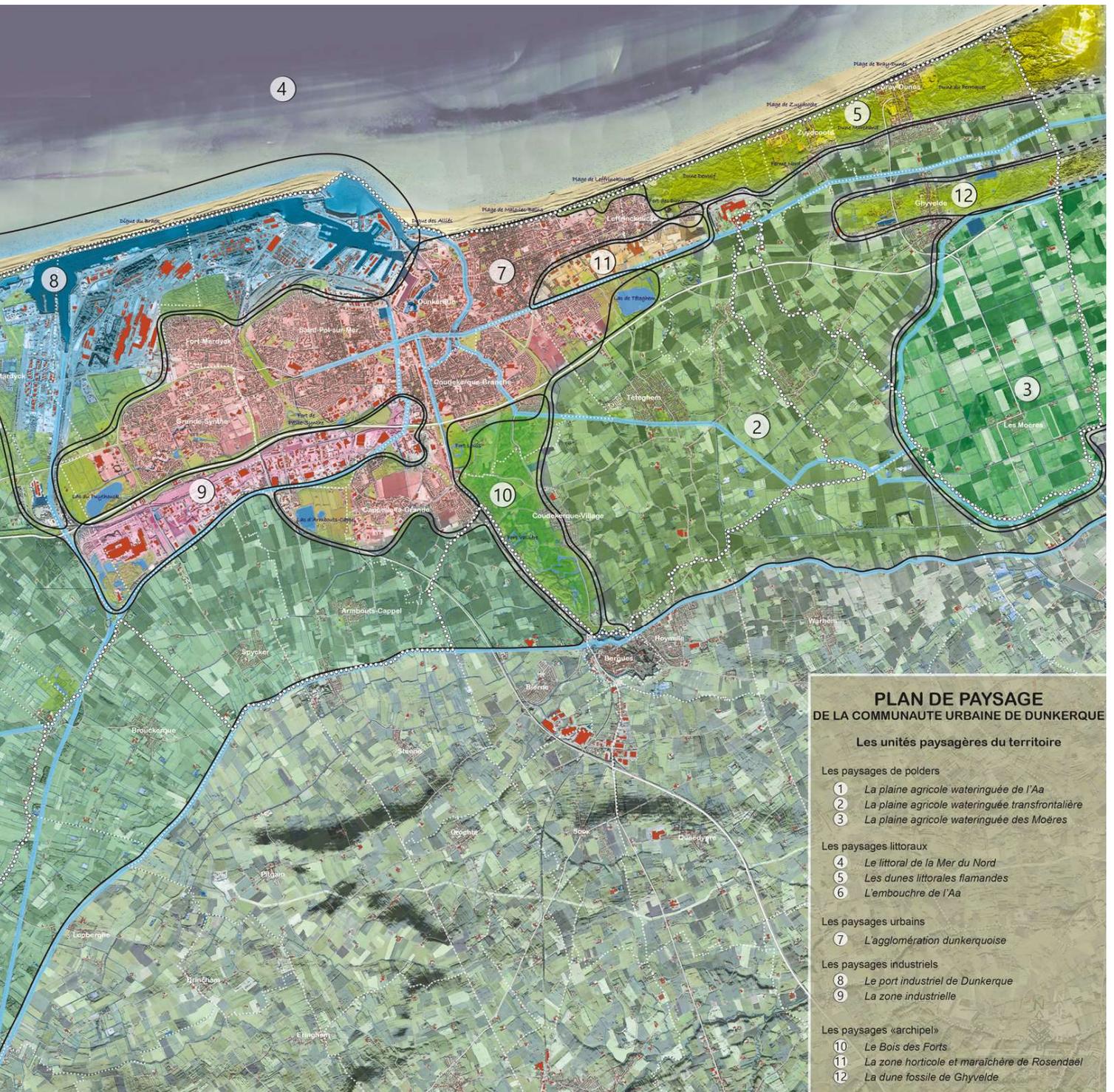
L'acceptabilité sociale implique au préalable de parler le même langage. Le partage des valeurs paysagères décrites dans ce document pourrait permettre de fonder « une identité commune » ou « un consensus paysagé » au-delà des angles d'approches techniques, grand public, utilitaires, prospectifs, politiques, etc.

6. Les unités de paysage du Dunkerquois

La Communauté Urbaine de Dunkerque, la plus septentrionale de France, est concernée par deux grands paysages régionaux : les paysages des dunes de la Mer du Nord et les paysages de la plaine maritime. Dans le cadre des travaux préalables à la révision du PLU intercommunal de la CUD, un travail d'identification et de caractérisation plus précis des paysages a été effectué par l'AGUR. Douze unités de paysage ont ainsi été identifiées sous les catégories de paysages de polders, littoraux, urbains, industriels et « archipels ».

Sur le Dunkerquois, peut-être plus qu'ailleurs en France, le territoire est très contrasté. Les limites d'un espace à l'autre sont puissantes : industriel à urbain, urbain à agricole, agricole à naturel, etc. Au cours de l'histoire, les grands motifs (quartiers, infrastructures, espaces de compensation...) ont été ajoutés les uns à côté des autres par touches homogènes. Ainsi, le découpage des unités de paysage est amené de manière logique par une lecture de l'occupation des sols. Telles qu'elles sont présentées, les unités apparaissent comme des outils de connaissance de l'existant. Cette partie reprend et synthétise les éléments du premier diagnostic.





1. La plaine wateringuée de l'Aa est une vaste étendue agricole de 1200 km² contenue entre les collines d'Artois à l'ouest et les monts de Flandres au sud-est. Il s'agit d'un paysage de polder, caractérisé par la platitude, des étendues peu boisées et un réseau dense de fossés et de canaux. Les villages s'implantent au coeur de l'espace agricole comme des îles au milieu de la mer. Saint-Georges-sur-l'Aa, Armbouts-Cappel, Craywick et Spycker par exemple sont isolés dans leurs terres sans jamais entretenir des relations avec l'espace agricole. Cette relation, longtemps entretenue autour de Bourbourg, la ville principale, n'a pas résisté aux extensions urbaines qui se sont greffées ces dernières décennies.

2. La plaine wateringuée transfrontalière se déploie dans la continuité de la plaine de l'Aa, à l'est du Bois des Forts qui les sépare. Celle-ci est partiellement urbanisée, piquetée d'habitations et de fermes isolées, mais également occupée par des villages plus importants comme Téteghem-Coudekerque-Village. L'évolution majeure de cette unité vient de la construction de nouveaux bâtiments agricoles. Ils répondent aux besoins contemporains, mais ne respectent pas l'organisation spatiale traditionnelle. Dans un lieu dominé par l'horizontalité, la moindre verticale a un impact visuel fort.

3. Les Moères, qui signifient « marais » en flamand, sont les terres les plus basses allant jusqu'à -2 mètres sous le niveau de la mer. Cette unité se distingue des autres plaines wateringuées par une organisation parcellaire orthogonale qui forme un paysage géométrique, imaginé et organisé par l'architecte-ingénieur Cobergher au XVII^e siècle pour l'assèchement de ces terrains qui recueillaient alors les eaux des plaines voisines sous la forme d'un grand lac. De cette matrice parcellaire se tisse un paysage très rationnel, ponctué de fermes et de routes orthogonales. Les Moères sont couronnées d'un « *ringsloot* », canal de ceinture et d'une digue. Elles se prolongent de l'autre côté de la frontière belge avec, semble-t-il, davantage de prairies, d'arbres et de chemins le long des canaux. Au nord, l'autoroute A16 forme une coupure importante avec la dune fossile et Ghyvelde.

4. Le littoral de la Mer du Nord est une interface terre-mer qui s'étend sur 40 kilomètres entre l'embouchure de l'Aa et la frontière belge. Le paysage littoral, qui offre autant de ciel que de mer, est marqué par l'empreinte humaine (installations industrialo-portuaires, front de mer bâti). L'estran sableux et les dunes vives rencontrent de solides aménagements. Le littoral est un lieu de lutte pour l'espace où l'homme gagne du terrain, par l'urbanisation et l'industrialisation.

5. Les dunes flamandes composent une succession de dunes fragmentées par l'urbanisation de Zuydcoote et Bray-Dunes, depuis la Mer à l'arrière-pays : la dune embryonnaire, la dune blanche, la dune grise, la dune à fourrés et la dune boisée. La couverture végétale progresse à mesure que les dunes se stabilisent à l'écart de la mer. Il s'y opère une alternance entre milieux ouverts et fermés, de bosses et de creux, tantôt arides, tantôt humides. Le cordon dunaire est le premier rempart naturel, d'une vingtaine de mètres d'altitude, qui protégeait la plaine maritime de la submersion marine. De la richesse biologique naît une reconnaissance environnementale se traduisant par des sites classés, une réserve naturelle nationale ainsi que des zones Natura 2000 et Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF type 1). Une Opération Grand Site de France est en cours pour permettre de canaliser la fréquentation de ce site à la fois fragile et convoité. Le cordon dunaire, véritable joyau du territoire au caractère remarquable, est morcelé par l'urbanisation et les campings.

6. L'embouchure de l'Aa est l'espace de contact entre la Mer du Nord, le fleuve et les villes de Grand-Fort-Philippe et Petit-Fort-Philippe qui le conditionne de part et d'autre. La partie du chenal est particulièrement fédératrice en instaurant un dialogue entre les deux rives. Malgré cela, les deux villes offrent des configurations distinctes : Grand-Fort-Philippe se tourne vers l'ouest avec le parc de l'Estran qui le lie aux espaces naturels du Platier d'Oye jusqu'au Cap Blanc-Nez ; Petit-Fort-Philippe est quant à lui une station balnéaire qui profite d'un large estran. Au loin, les cuves du terminal méthanier et la centrale nucléaire appellent à un tout autre paysage.





7. L'agglomération dunkerquoise s'organise d'est en ouest selon trois parallèles : le trait de côte, la route nationale n° 1 et l'autoroute A16 qui prend l'allure d'une rocade urbaine. L'agglomération est constituée de différentes formes urbaines qui déterminent la spécificité de chaque quartier et époque de construction : la reconstruction d'après-guerre du centre-ville de Dunkerque, les villas balnéaires de la fin du XIXe siècle de Malo-les-Bains, les villas mélangées aux cabanes de pêcheurs à Rosendaël, le tissu pavillonnaire à Leffrinckoucke, des cités ouvrières, tissus résidentiels pavillonnaires modestes et grands ensembles collectifs à Coudekerque-Branche, Petite-Synthe et Saint-Pol, la ville-nouvelle à Grande-Synthe. Certains quartiers, comme Grande-Synthe ou le Grand-Large à Dunkerque, ont fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU depuis les années 2000. Elles se poursuivent aujourd'hui sous forme de NPNRU (nouveaux programmes de renouvellement urbain). L'ensemble de ce maillage urbain hétéroclite est entrecoupé par un réseau de canaux traversants qui se réunissent aux Quatre écluses et se jettent dans la Mer par le canal exutoire. Hormis Malo-les-Bains, les quartiers sont séparés d'un contact avec le littoral depuis le développement de la zone portuaire sur un quinzaine de kilomètres.

8. Les infrastructures portuaires façonnent le littoral sur 17 kilomètres. Darse, quai, digue, bassin, appontement, terminal, plateforme, fuseau ferroviaire, cheminée, portique, silo, torchère, cuve... Tel est le vocabulaire qui parle désormais pour la façade maritime entre Dunkerque, Loon-Plage et Grand-Fort-Philippe. Les installations industrialo-portuaires sur la plaine agricole font naître de nouveaux rapports d'échelle en investissant l'espace aérien. Les contrastes entre les activités industrielles, l'espace agricole et l'espace habité sont frappants et ne laissent pas indifférents. L'implantation de ces activités a également donné lieu à des espaces de nature (de compensation). Ils sont liés à des opportunités foncières et sont souvent déconnectés les uns des autres.

9. La zone industrielle, à l'interface entre l'agglomération dunkerquoise et la plaine agricole wateringuée, est tenue entre les grandes infrastructures de

communication : autoroute A16, chemin de fer, canal de Bourbourg. Elle forme une bande facilement identifiable d'1 kilomètre de large sur 7,5 kilomètres de long dans laquelle l'organisation des bâtiments est guidée par le fonctionnalisme et la voiture individuelle (en majeure partie).

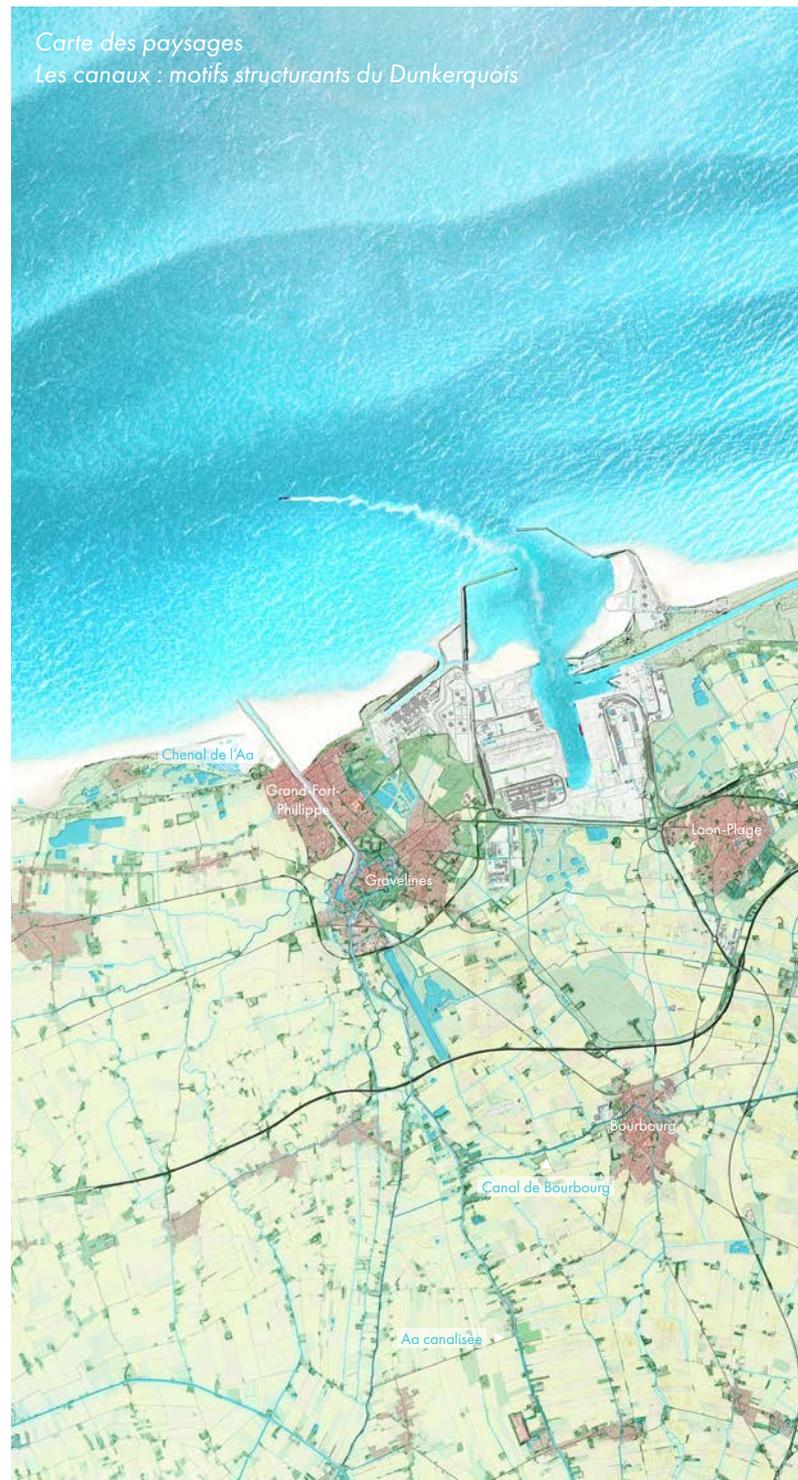
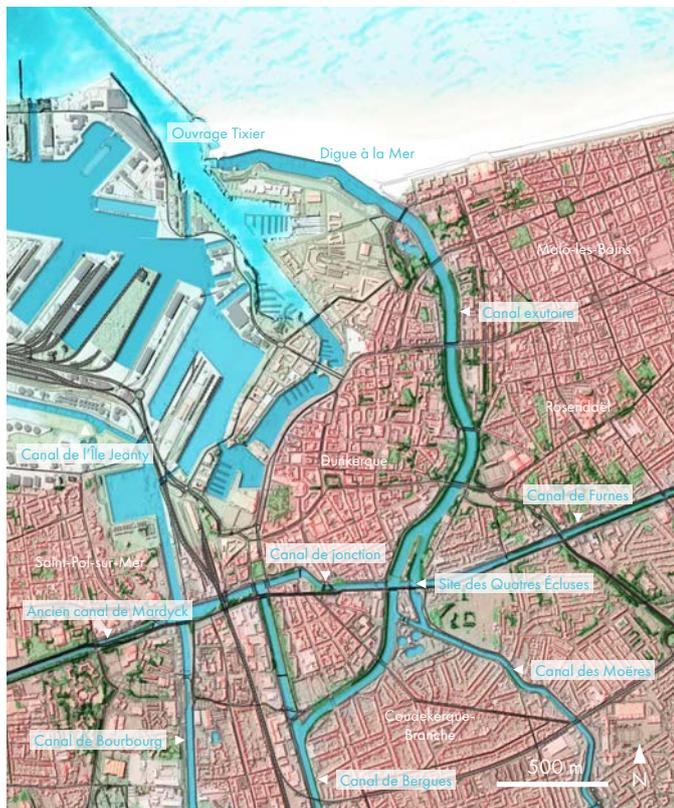
10. Le Bois des Forts, naît d'une opération de compensation du développement du port de Dunkerque, il forme une continuité boisée de 400 hectares de Bergues à Coudekerque-Branche. Il porte son nom des forts qu'il contient sur la rive droite du canal de Bergues. Depuis les premières plantations monospécifiques de peupliers à croissance rapide dans les années 1970, de grandes améliorations ont été apportées en termes de gestion forestière (plantation de nouvelles essences ou pâturages extensifs pour l'entretien des sous-bois par exemple). Ces améliorations participent à une diversification des milieux et des ambiances. Le Bois des Forts accueille plusieurs usages (terrains de sports, chemins de randonnée, sites culturels, etc.). Pour autant, il reste coupé de Dunkerque par l'autoroute au nord, ce qui le rend difficile d'accès à pied ou à vélo.

11. La zone horticole et maraîchère de Rosendaël trouve ses limites au canal de Furnes au sud et aux tissus urbains de Rosendaël et Leffrinckoucke au nord. Si la vocation maraîchère de ce lieu est présente dès le XVIIe siècle, de nombreuses traces ne sont plus visibles (structures jardinées, haies arbustives, vergers, habitat maraîcher traditionnel). L'évolution des pratiques tend vers des serres de plus en plus volumineuses et le mélange très fin qui existait entre l'urbain et l'agricole s'amenuise. Cette poche jardinée offre une ouverture dans le tissu urbain de l'agglomération.

12. La dune interne, ou dune fossile se trouve dans les terres, à 3 kilomètres de la côte, au contact de Ghyvelde et jusqu'à la frontière belge. Cette relique dunaire d'une dizaine de mètres d'altitude, émerge au cœur d'un espace agricole wateringué. Elle accueille une flore spécifique liée à la décalcification du milieu et fait partie des sites inscrits pour des motifs paysagers et scientifiques. Elle forme un paysage bucolique et campagnard où se mêlent, entre de nombreux chemins, des boisements, prairies, zones humides et cultures.

En prenant un peu de recul sur les unités de paysages, nous observons un territoire organisé en longueur, parallèlement au littoral. Au sud, une grande plaine agricole wateringuée bordée de coteaux s'étire jusqu'en Belgique. Nous y trouvons ici et là des spécificités locales (forme particulière de bocage à l'ouest, organisation orthogonale des Moères à l'est...). Au nord, la frange littorale est hétéroclite. Les dunes, la ville et les installations industrialo-portuaires se partagent le contact avec la mer. Des espaces naturels majeurs ont été conservés (dunes flamandes) ou créés (le Bois des Forts).

De nombreux canaux traversent et tissent les unités de paysages, ils structurent le Dunkerquois par un maillage dense et organisé. Les principaux convergent vers le site des Quatre-Écluses et leurs eaux sont évacuées à la mer par le canal exutoire.





PARTIE 1

Le récit paysage et énergie



Pour mieux comprendre le paysage d'aujourd'hui, il faut remonter le fil du temps et tenter de faire le récit de l'évolution des paysages et montrer le lien continu entre les ressources d'un territoire et son façonnage par les Hommes.

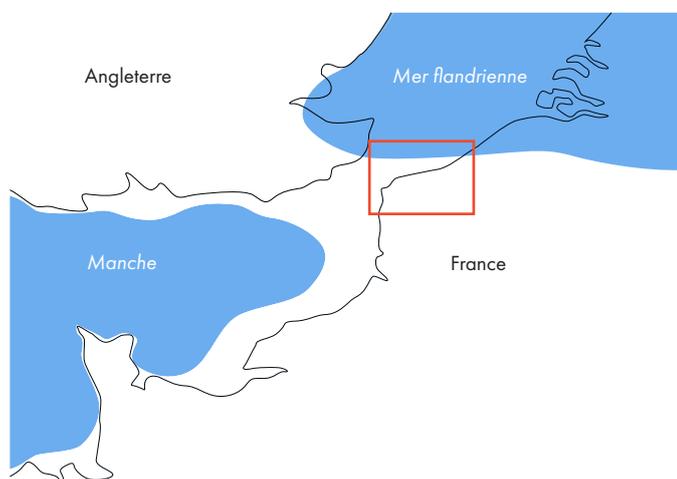
Il s'agit autant de reconnaître et partager les relations entre ressources - énergies - paysages, que de vérifier la part de responsabilité des énergies dans la transformation des paysages.

1. Le temps géologique

Le quaternaire est la période géologique la plus récente sur l'échelle des temps géologiques. Elle se caractérise par la fin des glaciations et le développement du genre Homo. Au début de cette période, il y a environ 2,6 millions d'années, la France et l'Angleterre étaient réunies par l'isthme de Calais, une large bande de terre qui séparait la Manche, à l'ouest, de la mer flandrienne, à l'est. Jules Gosselet, fondateur de la Société Géologique du Nord, racontait d'ailleurs que « l'homme quaternaire pouvait aller se promener la canne à la main en Angleterre. »²

Au cours du temps et grâce à l'action de marées violentes et de mouvements de terrains, la mer se fraye un chemin dans l'isthme et sépare le continent de l'Angleterre. Les côtes n'étant plus protégées, l'eau envahit la terre et la plaine maritime des Flandres est inondée.

Isthme franco-anglais à la fin du Miocène (-3 millions d'années)



2. Le temps du polder

Sur cette terre inondée, le vent et le flux de la mer apportent peu à peu des sédiments qui viennent se déposer le long du trait de côte actuel. Avec le temps, ces sédiments s'accumulent et des dunes émergent. La mer se retire et la plaine maritime inondée laisse place à un immense marécage dont la terre fertile sera bientôt recouverte de forêts.

Durant le 1er siècle av. J-C., des hommes et des femmes s'installent sur cette terre marécageuse. Les Morins, descendants des tribus celtiques, vivent sur des petites îles du marécage dans des palafittes, construction en bois sur pilotis. Un témoignage de Strabon décrit qu'en 28 avant notre ère : « L'océan s'épanche deux fois par jour dans la plaine et fait douter si ses parages font bien partie de la terre ferme. Les gens habitent de petites îles et placent leurs cabanes sur des éminences formées en quelques endroits par la nature ou par la main de l'homme, et assez élevées pour que les marées ne puissent les atteindre. »³

Delta de l'Aa avant notre ère



L'arrivée des Romains entraîne la construction d'infrastructures de transport (route reliant Mardyck à Cassel) mais aucun travaux d'assèchement ou construction n'a lieu sur le détroit de l'Aa. Au Ve siècle, la plaine maritime est à nouveau submergée par la mer, suite à une grande tempête. Elle restera inhabitée pendant plusieurs siècles. Les forêts périssent et forment de la tourbe. La plaine devient un gigantesque bassin de décantation. La sédimentation forme l'argile compacte qui constitue une grande partie des sols de la Flandre maritime.

Voies romaines probables depuis Cassel



Delta de l'Aa vers l'an mille



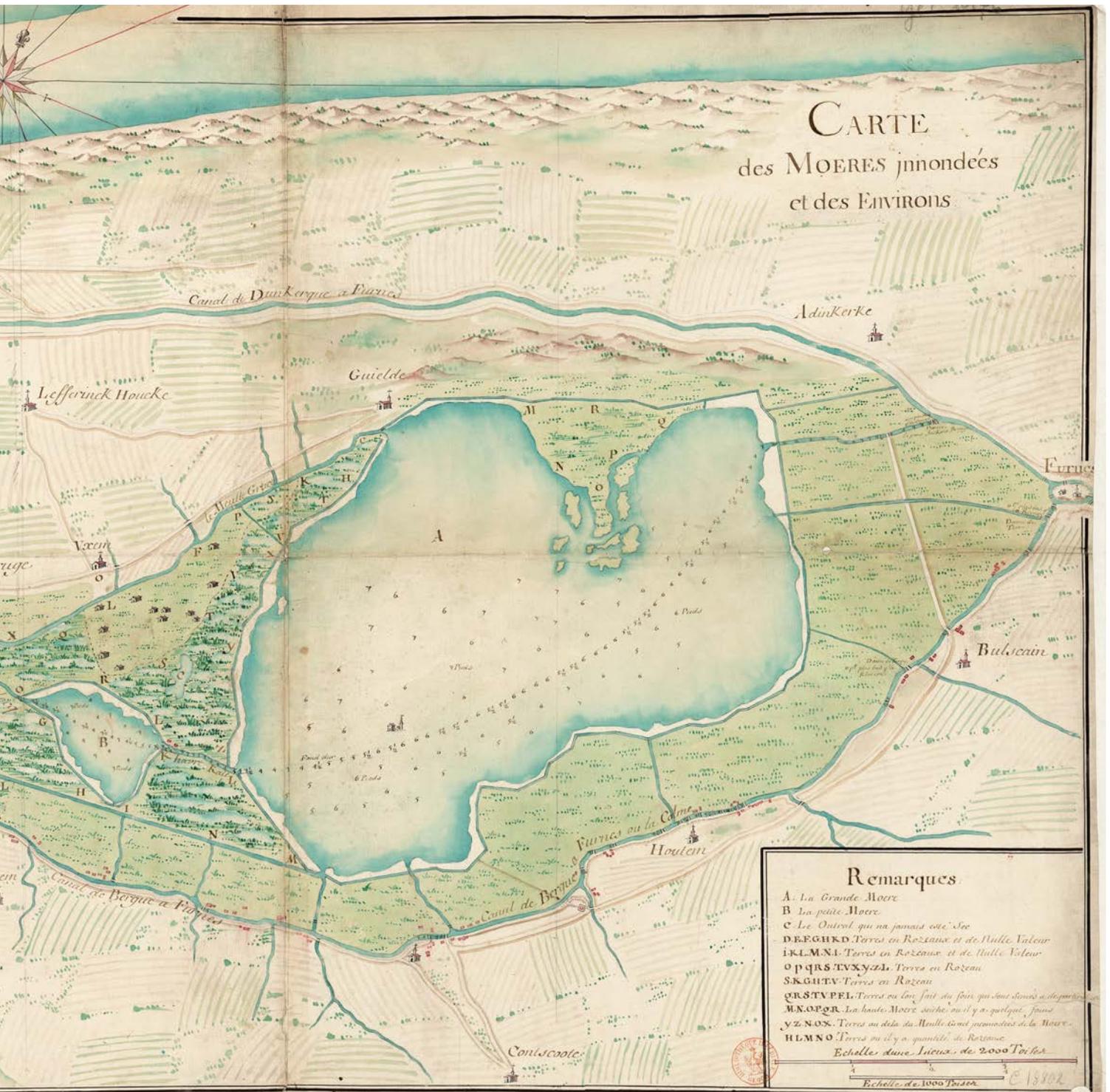
Les premières tentatives d'assèchement par les institutions monastiques datent du VII^e siècle. Il s'agissait d'augmenter la part des terrains cultivables au détriment des marécages en mobilisant les savoir-faire acquis lors de l'assèchement des Fens en Angleterre. La majorité des travaux d'assèchement se font à la force des bras par le creusement de canaux et la construction de digues. Cela montre la détermination et les efforts humains pour rendre cette terre habitable. Cependant, le manque d'entretien et les inondations récurrentes empêchent l'assèchement durable de la région. De plus, les inondations d'eau salée laissent les sols stériles et bien souvent, le pays connaît la famine. Comme le rappelle l'historien Louis Lemaire, « dès son origine, l'histoire de Dunkerque est celle d'une lutte continue contre les hommes et contre les éléments. »⁴

C'est au XII^e siècle, sous l'autorité des Comtes des Flandres, qu'une politique d'assèchement cohérente à l'échelle du delta émerge. En accordant des droits de propriété pour les terrains gagnés sur les marais et en définissant précisément cette Terra Nova comme « la terre qui a été soustraite de l'impétuosité des flots de la mer et des inondations par l'homme avec ses deniers », Philippe d'Alsace instaure un système pérenne et efficace. Le système des wateringues (de water : eau et ring : cercle) fixe un cadre administratif clair évitant injustices et spoliations. Si ces canaux ont permis un contrôle du niveau de la nappe et l'évacuation des eaux, ils ont aussi joué un rôle majeur dans les échanges marchands en constituant de nouvelles routes. Ainsi, à la fin du XVII^e siècle, des barques assuraient un service de transport fluvial de marchandises et passagers entre Dunkerque et Saint-Omer en passant par Bourbourg.

Situé au croisement des grandes puissances européennes, le Dunkerquois est soumis à de multiples violences et batailles. Cette situation difficile a démontré la capacité de résilience du territoire.

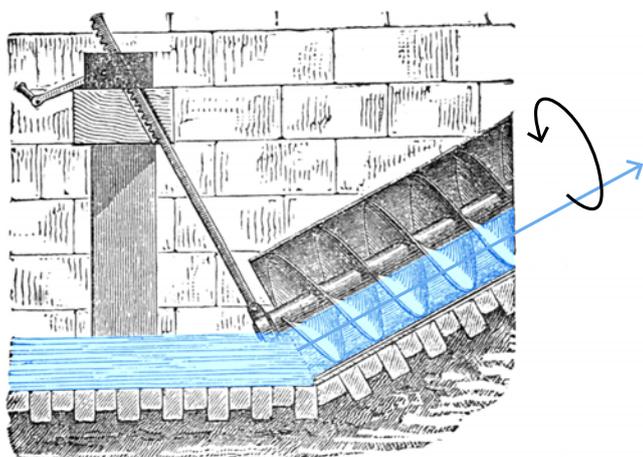


Carte des Moères inondées et des environs, 1700

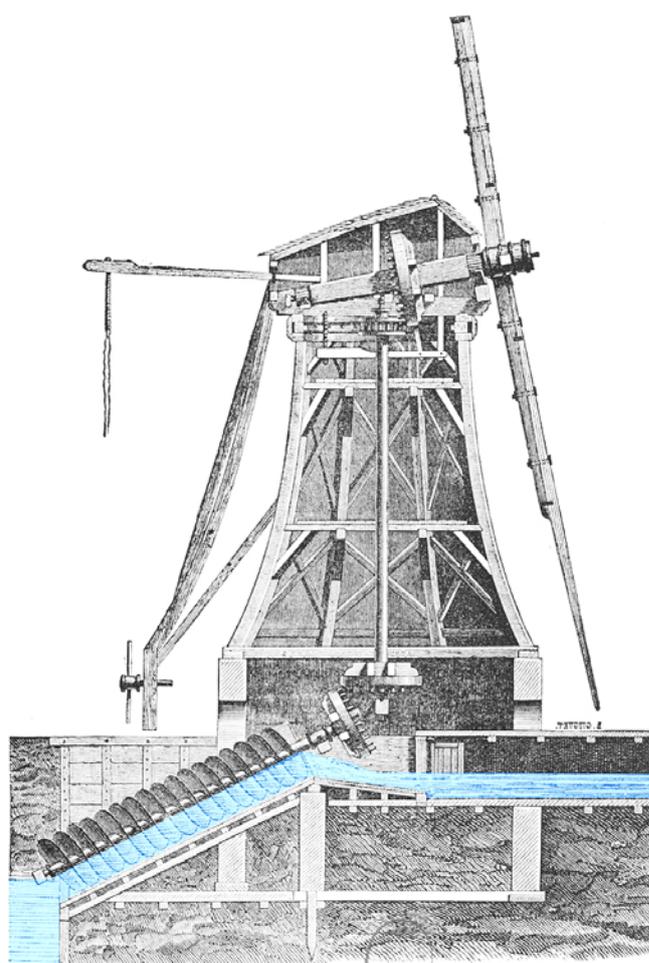


La région de Dunkerque continue donc de se développer grâce à la mer : Au début du XVI^e siècle, Dunkerque est un port de pêche avec près de 500 petits bateaux qui pêchent le hareng. En 1520, le premier phare est installé et en 1558, une lanterne est installée sur la maison de l'échevin Denys Nayman pour éclairer la place publique. C'est la première mention d'un éclairage public à Dunkerque.

Les principales énergies utilisées étaient l'énergie humaine et animale (traction) ainsi que le bois et la tourbe pour se chauffer. Le développement des moulins à vent, à partir du XV^e siècle, vient offrir de nouvelles possibilités en termes d'assèchement et d'aménagement hydraulique. En 1619, l'ingénieur et mathématicien Cobergher est missionné pour assécher les Moères. Les travaux commencent par la construction d'un système de digues et de canaux qui permettent de transporter l'eau des Moères jusqu'à la mer. Ensuite, Cobergher fit établir 22 moulins à vent dont la puissance était assez grande pour élever les eaux prises dans le lac à une hauteur de 2 à 3 mètres et les déverser dans les canaux. Le fonctionnement de ces moulins, qui servaient également à moudre le blé, était bien sûr dépendant des conditions météorologiques.



Détail du système permettant de faire remonter l'eau par une vis d'Archimède



Moulin à vent faisant mouvoir la vis d'Archimède pour le dessèchement des Moères

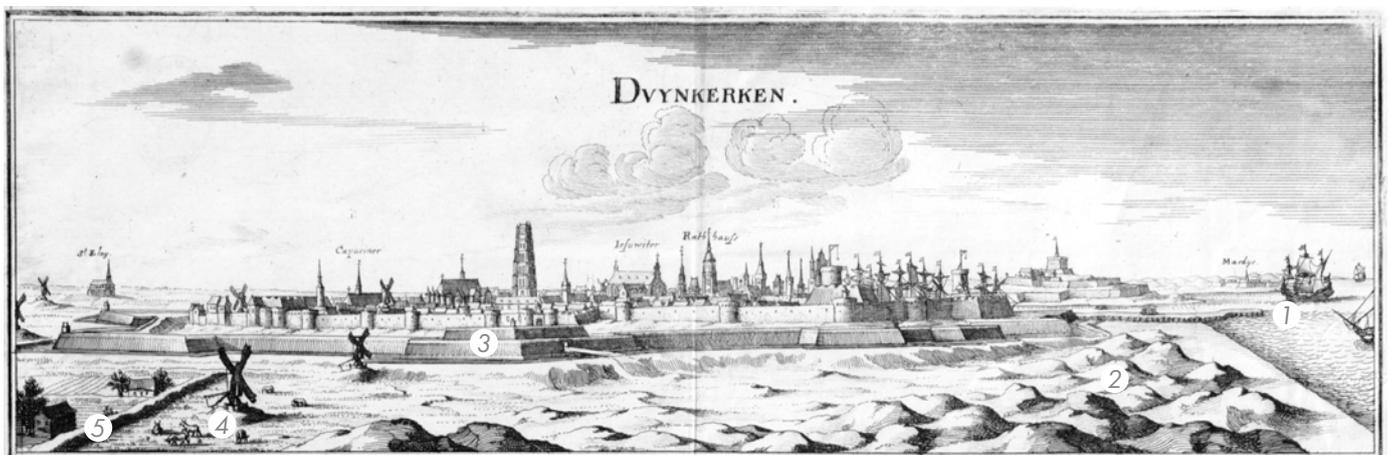
3. L'époque de Vauban

Au début du XVIIIe, l'ingénieur Vauban conscient de la position stratégique de Dunkerque, Gravelines et Bergues, fortifie d'autant plus ces villes. Dunkerque l'était déjà depuis le XVe siècle pour résister aux incursions anglaises. La ville protège en premier lieu son littoral, entraînant des constructions militaires et portuaires. Louis XIV voulait en faire la « *plus belle ville de France* » et son premier port militaire. Il ordonne la réalisation d'un arsenal de marine pour la construction, l'accastillage et l'entretien des navires de guerre et corsaires. Ainsi, de 1671 à 1686, on édifie l'hôtel de l'Intendance de Marine, une chapelle, des logements d'officiers, on installe les chantiers navals, magasins, ateliers, entrepôts, bassins, darses, écluses, pont et la porte de l'Arsenal. Grâce aux fortifications de Vauban et à ses corsaires (le plus célèbre étant Jean Bart), la ville est imprenable par la mer. Le cadre de vie est amélioré avec la création de la citerne royale pour alimenter Dunkerque en eau potable. Ce projet monumental n'aura toutefois qu'une existence brève puisqu'en 1713, les traités de paix d'Utrecht ordonne le comblement du port et des bassins, la destruction des écluses, des darses et des quais.

Gravelines a également une importance stratégique. Ses fossés et ses douves permettent notamment de réguler le niveau des eaux et la navigation des canaux intérieurs. Après les fortifications de Vauban (ensemble de demi-lunes, contrescarpes et d'écluses), un nouveau chenal est creusé, des digues et des quais sont construits. Cela permet l'essor de la pêche et du commerce.

Toutes ces transformations monumentales requièrent une ingénierie de pointe pour l'époque, notamment en maîtrisant la captation de la force du vent. Nous l'avons vu, de nombreux moulins ponctuent alors le territoire et optimisent cette force naturelle pour assécher les terres, les rendre cultivables, moudre et presser leurs récoltes. Elle est aussi mobilisée pour le transport fluvial : son souffle emporte les bateaux sur des canaux que l'on a creusé à la force des bras. Cela permet notamment d'importer les pierres calcaires, inexistantes sur ce terrain argileux, et construire des fortifications, des bâtiments ou des infrastructures.

Par ses caractéristiques physiques, le territoire n'était, à priori, ni propice ni promis à de tels transformations. Il fallait des innovations techniques, des moyens financiers et humains importants et de fortes décisions du pouvoir pour les mettre en oeuvre.



Gravure de Dunkerque : le port (1), les dunes (2), les fortifications (3), les moulins (4) et les digues (5)
Archives de Dunkerque, 4Fi18

4. Les débuts de l'industrialisation jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

Le XIXe siècle, celui de la révolution industrielle, a fortement transformé l'activité économique, le paysage et le mode de vie sur le Dunkerquois.

Le plus grand bouleversement est produit par l'arrivée du chemin de fer en 1848 qui permet de relier Dunkerque à Lille puis Paris via Cassel et Hazebrouck. La mise en exploitation du chemin de fer permet le développement du port et du commerce : « *Alors qu'en 1840, le port avait reçu 2391 navires pour un tonnage total de 195881 tonneaux. En 1850, il était porté à 3999 navires pour 310277 tonneaux !* »⁴ (L. Lemaire, 2013) La villégiature estivale connaît aussi un essor spectaculaire. L'industrie des bains de mer devient une véritable attraction et une source de développement économique. Malo-les-Bains accueille des touristes venus d'Angleterre ou des départements voisins.

L'extension et la modernisation du port de Dunkerque deviennent nécessaires. Au milieu du siècle, le ministre des travaux Charles Freycinet reconnaît que « *la question du port de Dunkerque dépasse les limites de cette ville, dépasse les limites du département et est pour nous une question française.* »⁵ (P. Oddone, 2013) De nombreux travaux sont alors engagés et dureront 25 ans : de nouveaux bassins sont creusés, des mûles équipés d'entrepôts sont construits et une grande écluse est installée. Métamorphosé, le port de Dunkerque devient le 3ème port de France.

Dès le début de son industrialisation, la question de l'énergie est fortement présente sur le territoire Dunkerquois. En 1861, 4 ans seulement après l'inauguration de la première raffinerie de France en Alsace, la raffinerie Trystram voit le jour à Dunkerque. En 1874, c'est la raffinerie Clère et Boilet qui ouvre ses portes à Couderkerque-Branche. En 1887, un dépôt de produits pétroliers provenant de Bakou est installé sur le port. Ces industries côtoient déjà les nombreux navires qui ramènent des denrées exotiques comme le sucre, le coton, le café, le tabac depuis les îles d'Amérique.

Des villes comme Bourbourg ou Couderkerque-Branche, reliées aux ports par voies fluviales et ferrées sont en plein essor agri-industriel (filature, sécherie de Chicorée, brasserie, moulins à farine et huiles, usine d'engrais et phosphates, aquarissage, etc.)

Après la guerre de 1870, des constructions de fortifications accompagnent le développement portuaire. Une ceinture de forts est bâtie (exemple : Fort des Dunes) pour protéger les principaux ports.

Port de Dunkerque avant 1900



Ancienne filature et moulins de Bourbourg (fin XIXe, début XXe)



Au début du XXe siècle, des chimistes et ingénieurs allemands mettent au point un procédé de fabrication d'ammonitrate afin de fournir aux plantes l'azote qu'elles ne peuvent naturellement fixer, et donc suppléer à la disponibilité variable des engrais organiques provenant des effluents d'animaux. Ce procédé, peu coûteux mais nécessitant beaucoup d'énergie d'origine fossile, est rapidement industrialisé. Mais cette usine se transforme pendant la Première Guerre mondiale en producteur d'armes chimiques et d'explosifs puissants. Après 1945, celles-ci sont « recyclées » en pesticides. Le procédé

Haber-Bosch est à l'origine de la révolution agricole et les engrais minéraux vont s'imposer partout dans le monde.

Les grandes cultures s'affranchissent désormais de la proximité des élevages pour l'amendement par les effluents des troupeaux. Les régions se spécialisent et le Dunquerois, avec ses terrains plats, fertiles et facilement mécanisables, abandonne une grande part de ses prairies. Cette transformation des pratiques par la chimie s'accompagne donc de la mécanisation impulsée par l'énergie pétrolière et l'abandon progressif de la traction animale.

Chargement d'un tracteur sur le port de Dunkerque, Archives de Dunkerque, CMUA - 44Fi134



5. La reconstruction et l'industrialisation

Après la Seconde Guerre mondiale, alors que le territoire est dévasté et doit se reconstruire, il entre dans une transition radicale impulsée par la transformation de son port et de sa façade maritime. Suite à la reconstruction du port en 1955, Dunkerque est en compétition avec d'autres villes françaises comme le Havre pour l'implantation du complexe sidérurgique Usinor. En 1956, le gouvernement décide de sa localisation à Dunkerque dont le port est « en péril de mort » selon le député du Nord Albert Denvers.

L'implantation d'Usinor, devenue ArcelorMittal, se déploie sur 7 km de littoral et 450 ha dont 85 pris sur la mer. L'urbanisation suit le développement industriel : la population de Grande-Synthe est, par exemple, multipliée par 20 en quelques années.



Quai minéralier d'Usinor, 1964
Archives de Dunkerque, 44Fi446



Dès 1962, sur le principe des villes nouvelles, la Zone à urbaniser en priorité (ZUP) de Grande-Synthe est donc construite quasi-intégralement à partir d'un petit village pour accueillir les ouvriers d'Usinor. Celle de Malo-les-Bains représente environ 1000 logements plutôt destinés aux cadres. D'autres programmes d'habitat locatif social s'achèvent à cette période à Dunkerque, Coudekerque-Branche et Saint-Pol-sur-Mer. Parallèlement, Usinor encourage l'accession à la propriété sur des opérations de logement individuel dans le pôle urbain et les communes périphériques. La conquête est aussi impressionnante en matière de surfaces construites qu'en matière de rapidité, principalement avant le premier choc pétrolier de 1973.

« D'immenses portions d'espaces ont reçu une nouvelle affectation et connu de nouveaux modes d'occupation, de vastes ensembles aux fonctions diverses, de production, d'échanges, d'habitat et de loisirs ont été créés, juxtaposés, imbriqués, reliés ou découpés par un grand nombre de voies de circulation qui, à cause du retard et des faiblesses de la planification, constituent un organisme urbain encore à la recherche d'un équilibre et d'une cohésion qui font toujours défaut et qui l'empêchent d'offrir à ses habitants un cadre et une qualité de vie satisfaisants. »⁶ (J. Malézieux, 1981)

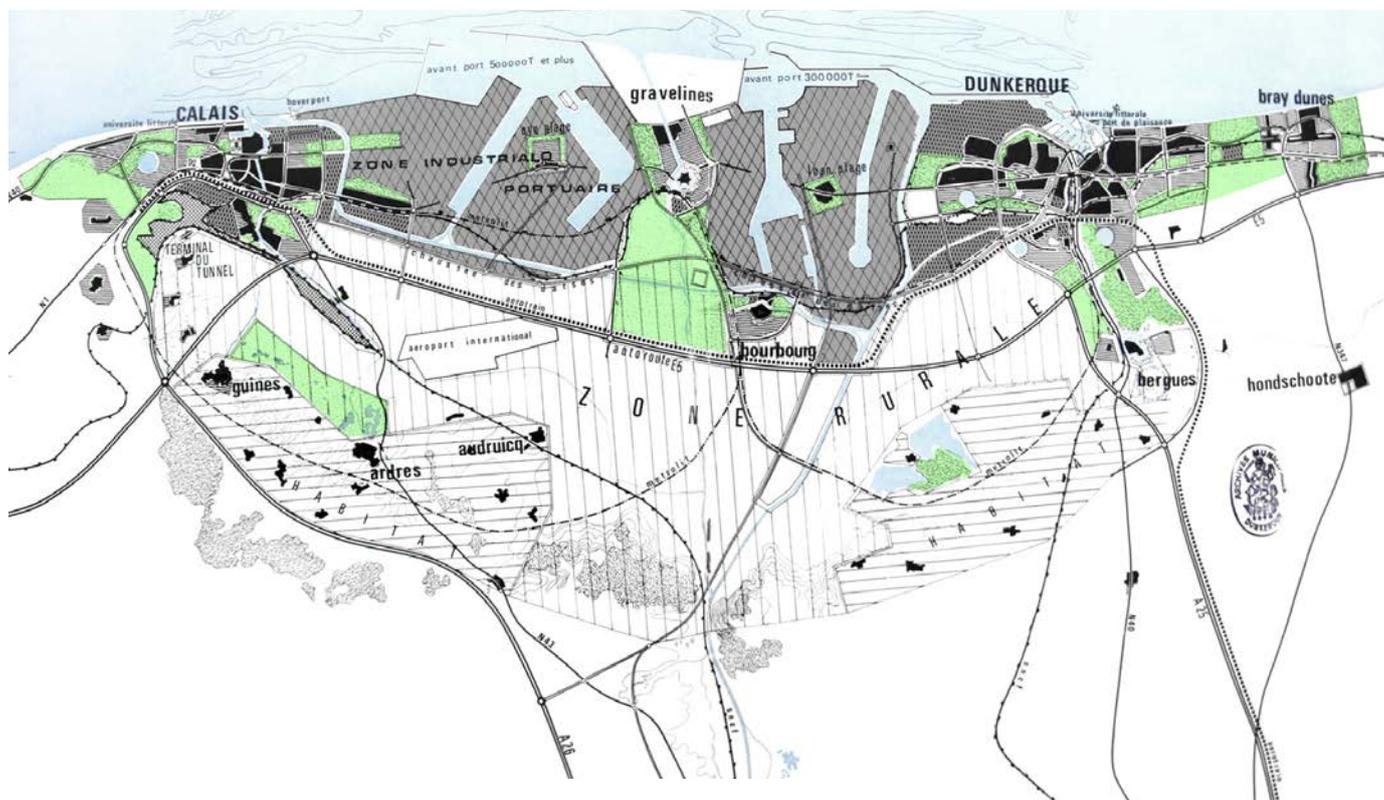
1. ZUP de Grande Synthe, Archives de Dunkerque, CMUA, 13Fi9853

2. Zone industrielle de Dunkerque, côté est. Archives de Dunkerque, CMUA, 13Fi9875

« Face à l'importance et à la rapidité de cette mutation, les habitants [...] et les élus locaux se sont retrouvés à l'écart des principaux postes de commande, les décisions concernant la vie économique et les grandes infrastructures étant prises directement par les grandes entreprises et par l'État central. »⁷ (P. Nouveau, 1983)

Dépourvues face à l'occupation du littoral imposée par l'État, certaines communes se solidarisent et s'opposent à une extension du port entre Calais et Gravelines. Cette union forme les prémices de la première communauté urbaine volontaire de France. Face aux projets provenant « d'en haut », les communes associées ont fermement l'intention de préserver un cadre de vie de qualité pour ses habitants, notamment en protégeant de larges espaces dunaires ou en créant de nouveaux espaces verts de

compensation (Croissant vert, Bois des Forts, etc.). En rédigeant le premier Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, l'intercommunalité entend être partie prenante de l'évolution de son territoire et de ses fibres sociales. Néanmoins, comme le signale un rapport de la DATAR en 1974 sur les plateformes industrielles de Fos-sur-Mer et de Calais-Dunkerque : « Les collectivités locales sont « repoussées » à ne s'occuper que des questions sociales et des modalités de la reproduction de la force de travail : logement, éducation, loisirs. Elles sont limitées à ne pouvoir exercer leurs actions que dans deux types d'interventions : aménager l'espace [...] et apporter quelques corrections sociales à un développement tout entier déterminé de l'extérieur, par les grandes firmes ou l'administration. »⁸ (DATAR, 1974)



Synthèse des SDAU entre Calais et Dunkerque, Le Nord Industriel, 1971
Avec la mobilisation des habitants et des élus locaux, le plan n'est pas entièrement réalisé

La naissance de la Communauté Urbaine de Dunkerque en 1968 semble donc liée au déploiement de l'industrie sur son territoire et exprime les difficultés inhérentes à la prise en compte des volontés locales dans l'aménagement de son territoire.

Dix ans après l'installation d'Usinor qui fait de Dunkerque une ville moteur de la décentralisation industrielle, le choc pétrolier de 1973 contraint l'entreprise à réduire de moitié ses effectifs, et la raffinerie BP de fermer ses portes. Cela montre les fragilités liées à une spécialisation si forte et si rapide du territoire. Ce dernier est, en pleine crise économique et sociale, amené à se diversifier sur d'autres secteurs : la chimie, le tertiaire ou la production d'électricité avec la centrale nucléaire de Gravelines dans les années 1970.

Pourtant, le littoral rectiligne comme celui de la Mer du Nord ne constitue pas une situation idéale pour l'implantation d'une centrale. Les frais de distributions du courant aux consommateurs y sont plus élevés que dans le cas d'une centrale continentale dont le rayon de distribution peut se développer sur 360°. Le choix étatique de Gravelines par rapport à d'autres sites analogues porte sur la proximité du complexe industriel de Dunkerque (gros consommateur potentiel), le bas prix des terrains en grande partie gagnés sur la mer et les caractéristiques hydrologiques, météorologiques et écologiques.⁹ (D. Manteau, 1978) Notons que les retombées économiques de la centrale ont permis la construction d'équipements sur la commune ainsi que la restauration des fortifications de Vauban¹⁰.



Construction de la centrale nucléaire à Gravelines, 1976

Dans un contexte de crise, où le développement se poursuit à l'ouest, les extensions industrialo-portuaires prévues à long terme sont abandonnées, les emprises réservées à la construction de logements sont réduites, les « ceintures vertes » renforcées et diversifiées. Alors que le premier schéma d'aménagement prévoit des coupures vertes pour « cacher » les installations industrielles, sa révision approuvée en 1990 propose plutôt de les mettre en scène. Cela se traduit notamment autour de l'autoroute A16, ouverte en 1991. Des formes d'espaces verts sont dessinées sur plan sans qu'elles ne soient bien perceptibles depuis la route : il s'agit de « paysagement » des abords.

Les grands projets d'installations portuaires ou d'infrastructures entraînent aussi la création d'espaces naturels de loisir. Pour la population, cela est perçu « comme une juste compensation des espaces accaparés par le port et l'industrie, et favorise l'activité touristique ». ¹¹ (AGUR, 2015) C'est le cas des lacs d'Armbouts-Cappel et de Tétéghem qui sont des sites d'extraction de sable pour remblais autoroutiers. L'espace naturel des Hems-Saint-Pol à Gravelines est quant à lui le résultat des mesures compensatoires liées à la construction du terminal méthanier.

Ce phénomène de compensation est important dans le récit du territoire. Ce dernier s'est construit par négociations successives entre les besoins locaux et les industriels. À l'exception des dunes flamandes qui restent les derniers espaces naturels « véritables », tous les autres sont le fruit de mesures compensatoires. Souvent pensés de manière comptable (surfaces perdus, surfaces reprises) et liés aux opportunités foncières, ces espaces créés se trouvent souvent isolés (PAarc des rives de l'Aa) ou enclavés dans les infrastructures (le Puythouck à Grande-Synthe).

Depuis les début de l'industrialisation, les transformations massives du territoire requièrent beaucoup d'énergie : créer une autoroute, creuser des lacs, déplacer des quantités importantes de matériaux, bâtir, etc. Cette démultiplication de l'énergie, permise par les énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) et fissiles (uranium), est un phénomène relativement récent qui a changé le visage du Dunkerquois en quelques années.



Dessin planté aux abords de l'A16 au nord de Bourbourg



Plantations des abords d'une usine ArcelorMittal



PAarc des rives de l'Aa, Gravelines

6. Le Dunkerquois aujourd'hui

Nous sommes toujours sous l'ère du pétrole, les ressources fossiles et fissiles sont partout et nous accompagnent quotidiennement. Depuis le début des années 2000, le territoire se diversifie avec le développement et le recyclage du gaz. La centrale DK 6 valorise les gaz sidérurgiques d'ArcelorMittal et produit de l'électricité. En 2017, un terminal méthanier s'installe sur la jetée du Clipon à Loon-Plage. Des navires le chargent en gaz naturel liquéfié (GNL), il y est stocké, regazéifié et utilisé pour le chauffage domestique ou comme carburant (camions, navires). Le terminal est par ailleurs connecté à la centrale nucléaire de Gravelines pour récupérer des eaux réchauffées (eaux de refroidissement du circuit secondaire) et alimenter les unités de regazéification du GNL.

Parallèlement à cette dynamique toujours présente des énergies fossiles, les Dunkerquois ont rapidement pris la mesure de la limitation des ressources naturelles, du dérèglement climatique, de l'augmentation des risques : de la Transition à engager. Ils sont précurseurs en la matière à l'image de la commune de Grande-Synthe. Désignée première Capitale de la Biodiversité en 2010 et faisant partie des rares Villes en Transition françaises, elle s'engage à renouer un lien fort avec la terre, à proposer un cadre de vie souhaitable à ses habitants, à repenser les modes

de constructions et de recyclage au profit de l'efficacité énergétique, à favoriser les modes de déplacements doux, à protéger son patrimoine arboré, etc.¹²

Si cette dynamique est particulièrement forte à Grande-Synthe, elle se mesure aussi à l'échelle de la CUD avec le développement des énergies renouvelables (éolien terrestre et offshore, panneaux photovoltaïques), la mise en place d'une politique de mobilité ambitieuse (nouveaux itinéraires cyclables, gratuité des transports en commun) et la construction de circuits alimentaires de proximité.



Terminal méthanier depuis la Route des Dunes

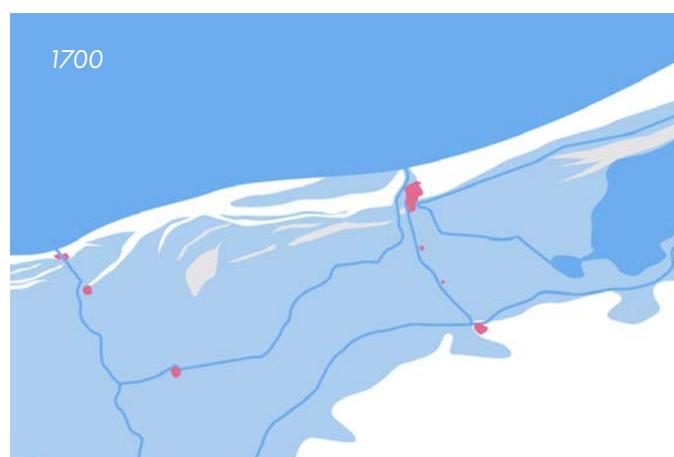
Extrait d'un photomontage présenté lors du débat public sur le projet d'éolien offshore. Source : CNDP, 2020



7. Synthèse du récit paysage et énergie

Pendant longtemps, le **bois**, la **tourbe** et le **vent** constituent les principales ressources d'énergies et permettent d'amplifier la **force humaine**. Le vent est capté pour le transport fluvial tandis que le bois et la tourbe servent à se chauffer. Le polder est probablement peu habité car soumis aux marées. Quelques rares regroupements de pêcheurs s'installent au contact de la mer.

La canalisation des bras de l'Aa se fait grâce à la **force humaine et animale** sur des temps très longs. Le **vent**, qui actionne les moulins, permet le dessèchement des waterings et l'agriculture des terres poldérisées. Il permet un transport fluvial continuellement perfectionné, ce qui facilite l'importation de matériaux et la fortification de certaines places stratégiques : Dunkerque, Bergues, Gravelines. Le **bois** demeure la principale source d'énergie de l'époque et le moyen de construction le plus répandu.



1000



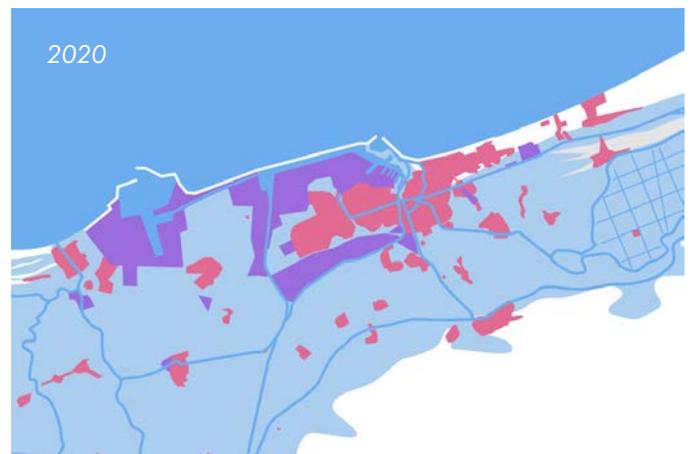
Cartes synthétiques de l'évolution du paysage de la CUD et situation des temps d'arrêts sur l'échelle temporelle du polder. Les évolutions les plus importantes en termes de surfaces construites se trouvent sur un temps très court d'environ 50 ans.

Légende des cartes schématiques :

-  eau
-  dunes
-  villes
-  industries

La **traction animale** est répandue pour se déplacer (tramway, charrette...) ou cultiver les terres avant qu'elle ne soit remplacée par des moteurs thermiques et électriques. Le début de l'industrialisation marque un tournant avec l'arrivée du chemin de fer (1850), l'entrée dans l'aire du **charbon**, de l'électricité et du **pétrole**. Le recours des énergies fossiles abondantes et bon marché va fortement influencer sur l'aménagement du territoire et sur ses paysages.

Après deux conflits mondiaux qui ont détruit le Dunkerquois, celui-ci se reconstruit sous l'impulsion des développements industriels et portuaires engagés par l'État français. À l'échelle temporelle du polder, la transformation récente du territoire impressionne par les surfaces construites. Cela a notamment été rendu possible par l'utilisation de ressources énergétiques puissantes : l'**uranium** (nucléaire), le **pétrole** et le **gaz** (transports, chauffage, matériaux, etc.)



1700

1950

2020

Le développement des énergies renouvelables (**éoliennes** et **solaires**) annoncent une diversification des sources de production dans le mix énergétique territorial.

PARTIE 2

Les valeurs paysagères



Un paysage est porteur de valeurs. Des traits de caractères unitaires, signe d'identité, le rendent reconnaissable, familier aux yeux de ceux qui y habitent ou y travaillent. Partagées, ces valeurs permettent de saisir en quoi les paysages du Dunkerquois sont singuliers et se distinguent des autres paysages régionaux.

La reconnaissance et le partage de ces valeurs sont essentielles. Cela permettra de fonder un regard critique sur les processus de transformation des paysages en cours : participent-ils aux valeurs paysagères identifiées ? Autrement dit, valorisent-ils ou dévalorisent-ils les paysages ? Représentent-ils une chance, un risque ou un problème pour la personnalité des paysages ? Les valeurs sont aussi source d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire. Elles permettront de garantir l'intégration inventive, audacieuse et ajustée des enjeux climatiques et énergétiques aux spécificités bien comprises du territoire.



LE SOCLE : UN VASTE POLDER SUR L'ESTUAIRE DE L'AA

où l'identité d'un paysage s'appuie sur la fragilité d'un territoire

Le socle désigne les fondements naturels du paysage. Sur le Dunkerquois, sa topographie bien particulière est une valeur. Elle forme un espace où la terre et l'eau se mêlent, un lieu à priori inhabitable et mouvant. Rares sont les lieux en France, comme ceux-là, à être habités et investis par l'homme. Si des espaces importants ont été conquis sur la mer le long de la côte picarde (les renclôtures), ou le long de la côte Atlantique, ils demeurent rares de cette dimension à l'échelle nationale.

La Flandre doit ses caractères physiques à la nature argileuse de son sol. Sur toute la plaine maritime, s'étend une formation d'estran vaseux (*wadden*) et de polder saumâtre épaisse de 1 à 5 mètres, où les sables fins passent délicatement aux argiles sableuses des polders et aux collines basses argileuses¹³ (BRGM).

Ces caractéristiques en font un paysage fragile, un paysage terrestre où la mer n'est jamais absente, où toute nouvelle installation ou construction devra tenir compte de ce sol particulier. Loin de s'appuyer sur des épaisseurs massives de craie comme sur les Monts d'Artois et le Cap Blanc Nez, ce vaste territoire s'appuie sur un socle meuble, jeune et peu profond.



Carte des paysages du delta de l'Aa





Le socle peut se partager en quatre parties distinctes, du sud au nord : le coteau, le polder, les dunes et la mer. Le coteau des Flandres émerge à environ 30 mètres d'altitude par un relief doux. Son tracé souligne l'ancienne frange littorale de l'époque tertiaire où la mer avait envahi la plaine maritime. Aujourd'hui, il offre des vues lointaines et dominantes jusqu'aux dunes. Ce « haut pays » repose sur un socle profondément « ancré » dans les argiles de Flandres qui sont plus anciennes, plus élevées et plus « dures » que la formation sableuse du polder.

Le polder, qui correspond aux parties les plus basses du territoire national, est marqué par l'horizontalité. Par définition, il s'agit d'un espace gagné sur la mer et asséché. En grande partie sous le niveau 0, les vues pointent vers le coteau ou les dunes et le paysage offre autant de ciel que de terre. Bien que cette dernière soit aujourd'hui cultivée grâce à une eau canalisée et une nappe phréatique contrôlée, elle repose d'abord sur un socle meuble et gorgé d'eau. Si la majorité des polders ont été protégés des marées par la construction de digues, sur le Dunkerquois les dunes émergent naturellement en remparts contre les invasions marines.

Le coteau



Le polder



Coupe de principe du socle



Issues d'une longue période de formation et de déplacement, les dunes sont des espaces mouvants qui parlent autant de la mer que du vent. Le sable s'élève jusqu'à 20 mètres d'altitude. Comme nous l'avons vu dans la description de l'unité de paysage des dunes flamandes, le massif dunaire se structure en vagues successives de dunes de plus en plus fixées par la végétation. La dune fossile de Ghyvelde est une relique sableuse piégée sur place après le retrait de mer. Le système dunaire se poursuit, en quelque sorte, sous le niveau moyen de la mer jusqu'à environ 15 km du rivage.

La mer apparaît peu profonde sur cette distance en oscillant entre -10 et -30 mètres. Elle s'étire à l'horizon aujourd'hui, mais lors du dernier maximum glaciaire (-10 000 ans), son niveau était 120 m plus bas et la mer du Nord était une terre émergée. L'Angleterre était ainsi accessible à pied. Aujourd'hui, le paysage des bateaux et des tempêtes se partage entre l'eau et le ciel. Les courants forts charrient de grandes quantités de sédiments et lui donnent ses reflets gris et laiteux.

La dune



La mer



LES CONQUÊTES DU TERRITOIRE PAR LA TECHNIQUE

ou le dessin à grande échelle du paysage

Du fait de son caractère d'origine inhospitalier, le Dunkerquois est un territoire de conquête, de batailles successives où la technicité des ingénieurs des différentes époques a permis l'installation des hommes et le développement économique du territoire. Par cette technologie de plus en plus puissante, les paysages se sont transformés, se sont humanisés, industrialisés.

Cinq grandes étapes marquent cette histoire de conquête. C'est tout d'abord la maîtrise de l'eau par les seigneurs locaux, indispensable à toute installation. Arrive ensuite la défense d'un territoire frontalier, menacé et soumis à de nombreuses guerres. Puis vient la reconstruction par le développement industriel du littoral et la production des énergies, décidés par l'État. Enfin, pour répondre aux besoins grandissants de logements liés à l'essor industriel, s'opère le déploiement de l'urbanisation sur les dunes et le polder. Chacune de ces conquêtes est une fierté dans le cœur des habitants. Elles participent au sentiment d'appartenance d'un territoire unique et volontaire.

1. La maîtrise de l'eau

Une armature paysagère

L'histoire des waterings est marquée par des inondations répétées, des travaux de canalisation des bras de l'Aa, des brèches et invasions marines qui déposent alluvions et limons, des créations de digues, etc. L'ensemble des travaux montre la détermination et les efforts humains pour rendre cette terre habitable en maîtrisant l'eau par la technique.

Aujourd'hui, le réseau ingénieux de canaux dans les plaines wateringuées forme l'ossature du territoire et constitue un véritable patrimoine. L'eau traverse vers son exutoire des espaces naturels, agricoles, industriels ou urbains et possède un véritable pouvoir de liaison, de couture, de projet.

À marée haute, les portes à la mer (ouvrage Tixier) sont fermées pour empêcher l'eau d'envahir les terres et des stations de pompage évacuent le surplus d'eau pour éviter des inondations. À marée basse, les portes sont ouvertes et évacuent « naturellement » les eaux qui se sont accumulées dans les canaux.¹⁴



Ouvrage hydraulique permettant le contrôle du niveau d'eau sur la plaine wateringuée



Embouchure canalisée de l'Aa à Grand-Fort-Philippe



Watergang dans les Moères



Carte de guerre, 1694



Vestiges de blaukhauss dans une parcelle cultivée

2. La défense du territoire

Une révélation des reliefs

Plusieurs ouvrages de défense montrent l'esprit de conquête militaire : les fortifications Vauban (Dunkerque, Bergues et Gravelines, forts Vallière et Louis), les fortifications de 1870 (les forts de Mardyck, Petite-Synthe et le fort des Dunes) et le Mur de l'Atlantique (1942-1944) sont les exemples qui persistent de manière plus visible dans le paysage dunkerquois. Toutes ces installations, quelque soit leur époque sont l'expression d'une stratégie militaire qui parle finement du terrain et de ses aspérités : là une butte sableuse plus stable, là une avancée du coteau des Flandres, là une légère remontée dunaire offrant un point de vue stratégique... En s'inscrivant dans les espaces mouvants, ils émergent aujourd'hui comme des repères historiques immuables qui explicitent visuellement le recul du trait de côte ou le déplacement des dunes.



3. Le développement industriel

Un nouvel horizon pour Dunkerque

Héritage des grands projets d'aménagement du territoire par l'État depuis les années 1950, les industries lourdes font désormais partie intégrante du paysage dunkerquois. Fournisseurs de matériaux de construction, aciéries, services logistiques, industries chimiques, terminaux maritimes, ces diverses industries se côtoient et partagent les quais et l'accès à l'eau canalisée.

Largement gagné sur la mer, le port a bouleversé en quelques années le paysage dunkerquois. Cet ensemble constitue le nouveau paysage littoral du territoire. Il en forme la ligne d'horizon avec ses cheminées, ses grues, et ses bâtiments gigantesques. Il compose avec la mer, ses canaux et ses grands cargos, l'ouverture sur le monde, sur l'ailleurs.

Évolution du trait de côte sur le port entre 1957 et aujourd'hui



Quai sur la dérivation du canal de Bourbourg, ancien trait de côte



4. La production d'énergie

Un producteur qui dépasse largement l'échelle locale

Dans la synergie du développement industriel d'après-guerre, des raffineries de pétroles, des gazoducs et des centrales électriques associées, le Dunkerquois s'est très vite imposé comme un territoire producteur d'énergie. Dès 1974, l'État autorise la construction d'une centrale nucléaire à Gravelines. Elle alimente en électricité une part importante de la consommation locale ainsi que certaines industries dunkerquoises énergivores. Plus récemment, en 2017, un terminal méthanier d'envergure européenne prend place sur la jetée du Clipon à Loon-Plage. Enfin, en cohérence avec les objectifs énergétiques de la France, l'État souhaite développer le potentiel de l'éolien en mer au large de Dunkerque.

Le territoire Flandre-Dunkerque produit l'équivalent de 36.6 TWh d'électricité, soit près de 5 fois la consommation locale, particuliers et industries confondues.

Cette production d'énergie, qui répond à des besoins nationaux voire européens, constitue une véritable conquête du territoire qui va de pair avec le développement industriel. Ces infrastructures souvent monumentales se sont imposées au lieu sans que celui-ci n'y ait été prédestiné, et les incidences sur le paysage sont frappantes par leur gigantisme et la taille démesurée des surfaces mobilisées.



Pylônes électriques de la centrale de Gravelines, pris à contre-jour depuis la Petite Warande (PAarc des rives de l'Aa) et autoroute A16

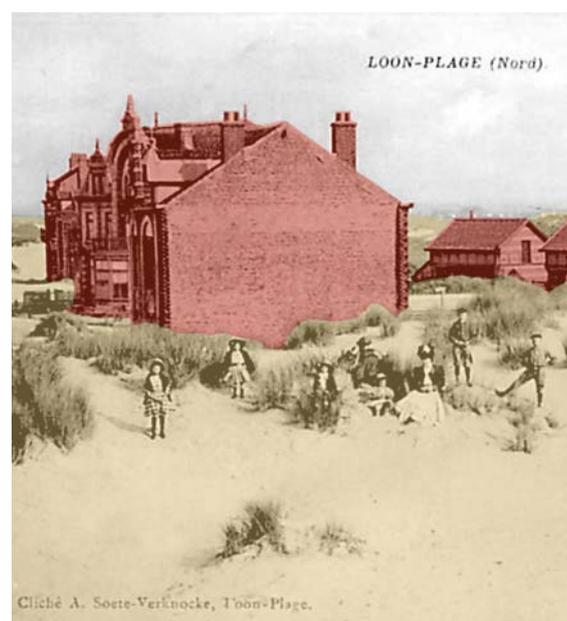
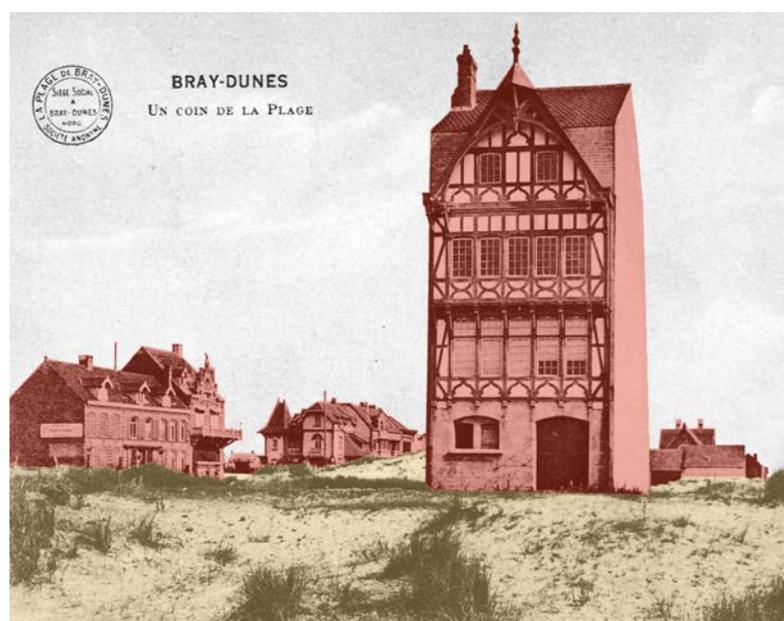
5. Le déploiement de l'urbanisation

Le déploiement de l'urbanisation, rendu possible par les innovations techniques et le recours aux énergies fossiles (transport, évolution des modes de construction, possibilité de déblais-remblais de plus en plus importants...), constitue une conquête majeure sur le Dunkerquois et se traduit de différentes façons.

En premier lieu, le récit du territoire montre un investissement urbain du cordon dunaire. De Bray-Dunes à Malo-les-Bains principalement, la frange littorale s'urbanise par touches et arasements successifs des dunes avec l'édification de digues pour se protéger des invasions marines.

Le déploiement de l'urbanisation touche aussi l'intérieur des terres. Dans la dynamique d'industrialisation du port, d'innovations, du déploiement des énergies, de la voiture individuelle et de périodes de forte attractivité du territoire en matière d'emploi, le Dunkerquois fait l'objet d'une urbanisation impressionnante en un temps record. L'exemple de l'urbanisation de Grande-Synthe est probablement le plus parlant.

Urbanisation du cordon dunaire à Bray-Dunes (gauche) et Loon-Plage (droite)

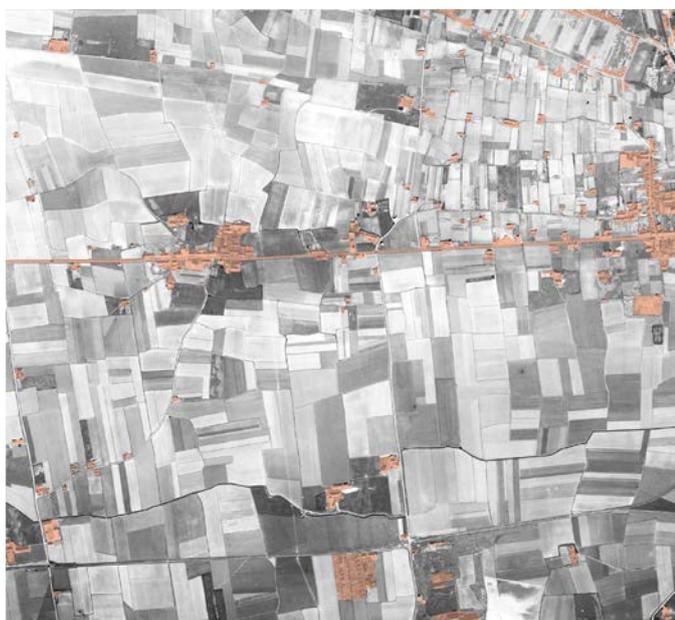


Partie 2 • Les valeurs paysagères

Évolution de Malo-les-Bains sur la dune entre 1920 et 1982



Évolution de Grande-Synthe entre 1957 et 1982 (25 ans)



LES INFLUENCES NATIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

où l'échelle mondiale agit sur l'échelle locale

1. L'influence culturelle

L'influence culturelle flamande et britannique se traduit dans plusieurs domaines. L'architecture traditionnelle constitue sans doute le plus visible d'entre eux. Nous l'avons vu dans la description du socle, la Flandre maritime ne connaît pas la pierre, mais l'argile. Si pendant des millénaires, le torchis représente le matériau de base des constructions flamandes, la brique fait son apparition au XIII^e siècle dans l'architecture régionale. Les couleurs des briques sont variées, dans la Flandre maritime où l'argile est fortement sableuse, elles sont jaunes et tendent généralement vers l'orange. Sur les toitures, le chaume est remplacé par des tuiles, les « pannes flamandes ». Cette architecture de brique, dans ses formes, couleurs, modénatures et gabarits, fait partie de la « carte d'identité » du Dunkerquois, mais trouve des points communs dans le territoire régional, en Belgique, Pays-Bas ou Royaume-Uni. « *L'architecture balnéaire*

malouine se présente comme un mélange d'incroyables décorations personnalisées et de fantaisie. On y trouve aussi bien du baroque que du kitsch, de l'art nouveau, du style anglo-saxon ou brugeois. » (dunkerque.fr)

Le Dunkerquois est aussi profondément ancré dans la Flandre par sa toponymie. Les noms, qui parlent souvent finement du lieu dans lequel les villes s'inscrivent, peuvent avoir des origines néerlandaises ou britanniques. Un regard sur la carte IGN nous donne le ton : Zuydcoote, Leffrinckoucke, Dunkerque, Coudekerque, Ghyvelde, Loon-Plage, Spycker, Mardyck, Craywick, Téteghem, etc. De ce point de vue-là, le passage de la frontière belge n'est qu'à peine perceptible : Alveringem, Adinkerque, etc.

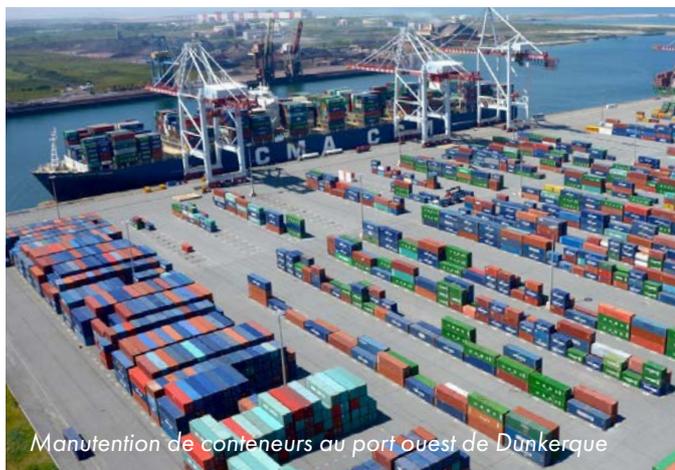
Enfin, le Dunkerquois s'est nourri au cours des siècles des savoir-faire étrangers, notamment en matière d'ingénierie fluviale (moulins, drainage, water-ring).



Maisons en briques au sud de Fort Mardyck



Ferry reliant Dunkerque à Douvres



Manutention de conteneurs au port ouest de Dunkerque



Route de la Maison Blanche, Loon-Plage

2. L'influence économique et sociale

Aujourd'hui, le Dunkerquois est un territoire de flux, qu'il s'agisse de marchandises (matériaux, conteneurs, fluides, ...) ou de personnes (transits et bassins d'emplois).

Sa position de porte française ouverte sur le monde est stratégique pour les échanges. Dunkerque se situe au 3^e rang des ports de marchandises français et s'inscrit dans le Range nord-européen qui s'étend du Havre à Hambourg, un ensemble maritime unique où la concurrence est particulièrement rude. Par conséquent, la nature des infrastructures de transport est d'échelle nationale. Sur le port, les quais et plateformes pouvant accueillir les plus gros porte-conteneurs du monde en sont de bons exemples, tout comme les axes de communications majeurs plus habituels : autoroute, fret ferroviaire, voies navigables, etc.

Depuis plus d'un siècle s'est développé dans le Dunkerquois un véritable écosystème industrialo-portuaire très connecté. Plusieurs secteurs phares à l'exportation sont reliés autour du port : l'industrie locale, les marchés internationaux de l'énergie, de l'automobile, de la machinerie, des travaux publics, de la plasturgie, de l'industrie pharmaceutique ou encore de l'agroalimentaire.¹⁵ Cet écosystème fonctionne selon une logique en chaîne : le port, l'ouverture des marchés mondiaux, l'implantation d'industries, les emplois et l'urbanisation, la ville. Tout est lié, et si un maillon de la chaîne s'interrompt ou faiblit, l'aval en pâtit.

Cette influence économique et sociale dispose donc d'une échelle de lecture élastique. À la fois les enjeux et la concurrence sont mondiaux, mais les répercussions humaines (notamment en termes d'emploi) et paysagères se dessinent à l'échelle locale.

LES CONTRASTES ENTRE L'ARTIFICIEL ET LE NATUREL

ou la prédominance des paysages oxymores

Le Dunkerquois est, comme rarement ailleurs en France, un territoire sur lequel se rencontrent des motifs à priori contradictoires : les industries et les espaces naturels ou agricoles, l'urbanisation et les dunes, etc. Ces rencontres forment un territoire contrasté. Par les échelles d'abord, où le gigantisme des machines fait face au microcosme de la nature. Le pouvoir d'émotion est intense, nous y perdons nos repères, nos ordres de grandeurs sont bouleversés. Ce sont aussi des contrastes de matières entre le rigide (béton, métal, bitume) et le mouvant (sable, végétal).

« Ces rencontres improbables, ces chocs surprenants ont parfois des vertus roboratives, et peuvent, dans certaines situations faire une part du charme, rare et précieux, d'un paysage ; comme des cuisines inventives, qui surprennent par le mariage de saveurs opposées, sucrées-salées, douces-amères, épicées-fruitées. Ici, ce sont nos pupilles plutôt que nos papilles qui sont surprises. Plutôt que de gommer ces particularités dans les aménagements bien-pensants, le travail consiste à définir les principes permettant de les faire coexister, fonctionner ensemble sans perdre la force de leur rencontre. »¹⁶ (B. Folléa, 2011)



Usines chimiques Versalis et raffinerie Total au sein d'un milieu dunaire depuis la Route des Dunes, Loon-Plage



PARTIE 3

Les faiblesses et les menaces



LES RISQUES INHÉRENTS AU DUNKERQUOIS

1. Les risques naturels

« La notion de risque naturel recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental. » (gouvernement.fr)

Bien que le Nord-Pas-de-Calais ait été plutôt épargné par la tempête Xynthia en 2010, celle-ci a montré la fragilité de l'aménagement du littoral français et de certains systèmes de protection contre la mer, tout en jouant un rôle accélérateur dans la prise de conscience collective du risque de submersions marines.

Ces dernières peuvent se produire à l'occasion de marées de vives eaux associées à des phénomènes de tempêtes et accentués par des surcotes marines. Trois types de phénomènes sont à surveiller : le débordement (la mer envahit les terres situées sous son niveau exceptionnel), le franchissement (des projections d'eau franchissent les ouvrages de protection sous l'effet de la houle) et la rupture

d'une digue ou d'un cordon dunaire sous l'effet des vagues. Les effets du dérèglement climatique touchent directement les aléas submersions : augmentation du niveau de la mer, variations dans l'intensité et la direction des houles, modifications de la fréquence et de la magnitude des tempêtes et des surcotes.

Face à ces risques, deux PPRL ont été prescrits pour connaître les espaces de fragilités et les mesures à prendre pour atténuer les risques : le premier de Gravelines à Oye-Plage et le second de Dunkerque à Bray-Dunes. Le territoire a engagé plusieurs actions. La digue des Alliés a été confortée par un rechargement de sable (1,5 millions m³), des filets brise-vents pour le « piéger » sur place et des réparations structurelles de la digue. Coté Malo-les-Bains, la digue promenade a elle aussi vu son perré protégé par un muret brise-vagues.

Le Dunkerquois (et particulièrement sa partie méridionale) est également touché par un risque d'inondations continentales. Elles se produisent essentiellement en période hivernale et à la suite de pluies importantes sur des sols saturés en eau.

Brèche sur la digue du Canal Exutoire, inondations de 1953



Source : Archives de Dunkerque, CMUA

Inondations de 1953 à Rosendaël



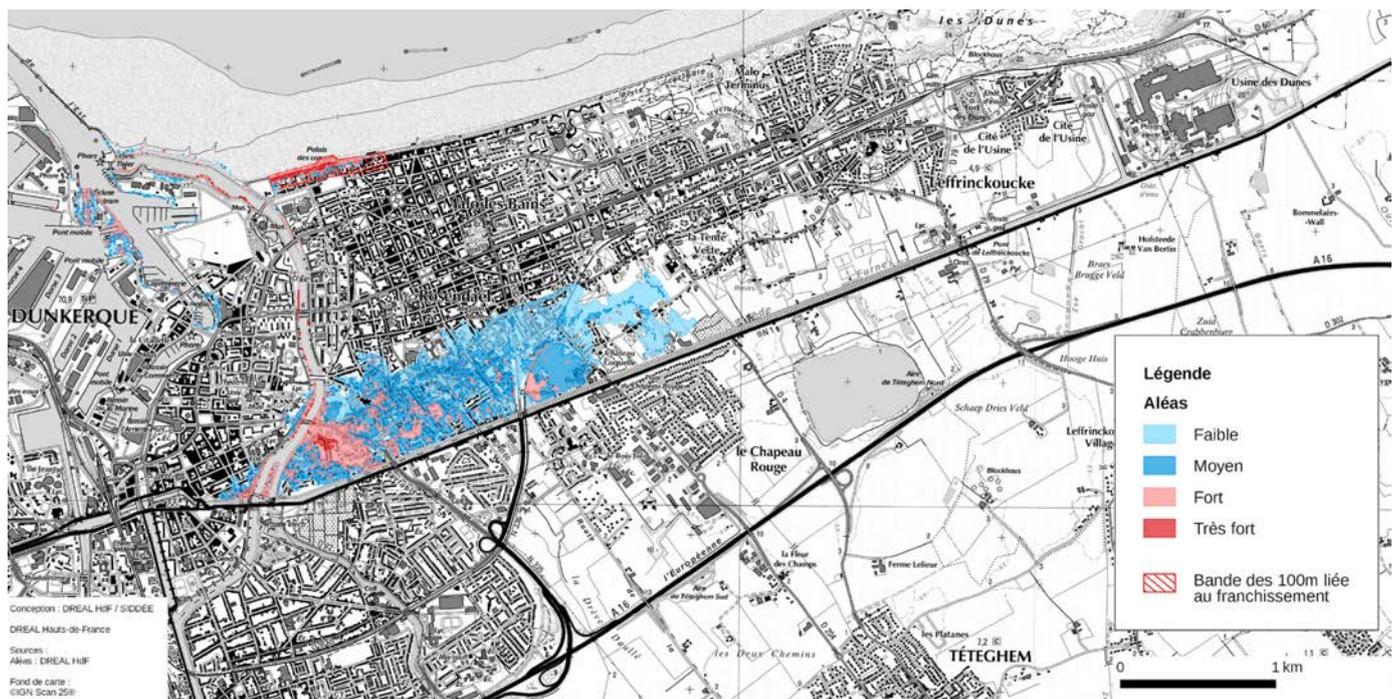
Source : Archives de Dunkerque, CMUA

La gestion des eaux dans le polder est contrôlée selon la logique suivante : à marée basse, les portes sont ouvertes à la mer par intermittence permettant l'évacuation gravitaire des eaux continentales ; à marée haute, celles-ci sont évacuées par pompage afin d'éviter les débordements. Aujourd'hui, avec l'envasement des canaux, l'imperméabilisation ou le tassement des sols (ruissellement plus important) et l'élévation du niveau moyen de la mer, l'évacuation gravitaire devient plus difficile et la saturation du réseau plus fréquente. Le SCoT rappelle que le territoire n'a pas connu de situations catastrophiques depuis 40 ans. Toutefois, « [...] les waterings ne disposent plus que d'une faible marge de manœuvre dans leur gestion des eaux et un dysfonctionnement de tout ou partie des installations serait extrêmement préjudiciable. En période de crues, pour éviter les inondations, ce sont plus de 100 millions de m³ qui doivent être pompés à la mer sur une dizaine de jours. »¹⁷ (SCoT, 2019)

La gestion de ces risques est engagée depuis 2016 par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Delta de l'Aa qui fait office de SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation). Ces plans ont une influence majeure sur l'aménagement du territoire dans la mesure où ils peuvent autoriser des constructions ou figer l'espace via leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

En matière de perception du risque naturel, les enquêtes menées par Nicolas Verlynde dans le cadre de sa thèse¹⁸ mettent avant une faible préoccupation des habitants du territoire pour le risque d'inondation. Selon lui, la faible culture du risque « renforce la vulnérabilité des populations, qui s'accroîtra au fur et à mesure que la mémoire des événements continuera de décroître ».

Extrait du PPRL de Dunkerque est : cartographie des aléas submersion modélisés pour un événement centennal à l'horizon 2100



2. Les risques industriels

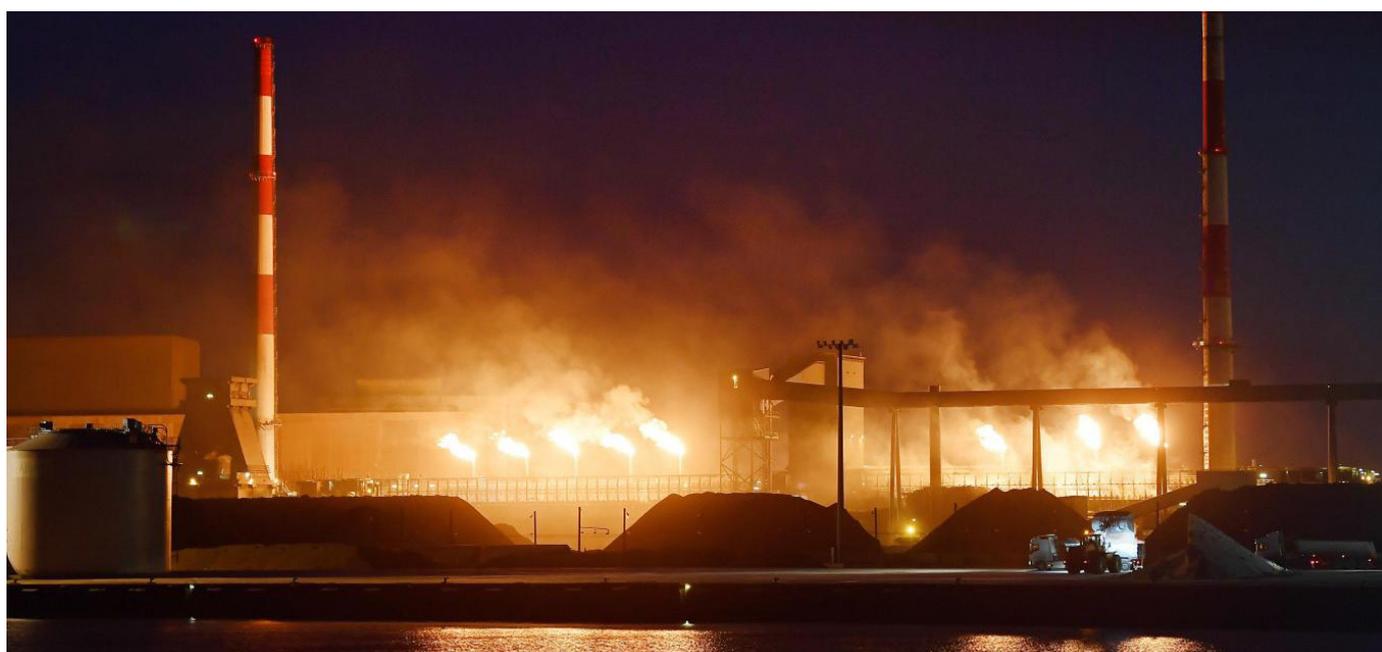
Le déploiement des industries sur le littoral dunkerquois va de pair avec une accentuation des risques technologiques. En effet, le territoire compte actuellement 14 établissements classés « SEVESO seuil haut » dont 9 d'entre eux sont sur le périmètre des villes de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck et Mardyck. Les risques liés à ces sites industriels peuvent se superposer ou se combiner. Le SCoT en distingue trois types : toxiques, thermiques, et d'explosion. Leurs origines proviennent des installations industrielles et de leurs annexes, comme de leur transport terrestre et maritime. Ces risques font partie du quotidien des Dunkerquois qui les connaissent de près ou de loin (habitant à proximité, ayant des proches qui travaillent dans les usines, etc.)

Les sites industriels ont pour certains conservés une zone tampon, laissé à l'état naturel pour maintenir une distance de sécurité. Cependant, l'urbanisation reste très proche de ces sites particulièrement dangereux, comme à Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck ou Grande-Synthe.

Village de Mardyck dans la zone réglementée du PPRt



Une explosion à l'usine ArcelorMittal en novembre 2020



3. Le risque nucléaire

Enfin, le territoire Dunkerquois abrite à Gravelines la plus grande centrale nucléaire d'Europe de l'Ouest. Mise en service entre 1980 et 1985, elle doit prochainement faire l'objet d'inspection et de travaux afin de répondre aux normes de sécurité post-Fukushima (construction d'une digue pour limiter l'impact des submersions marines, protocole anti-intrusions afin de limiter le risque terroriste...). En effet, l'exploitation d'une centrale nucléaire n'est pas sans risque. L'utilisation d'uranium dont la fission libère de l'énergie et crée de la radioactivité qui peuvent avoir des conséquences sur la santé de ceux qui y sont exposés.

En 2019, le périmètre particulier d'intervention a été élargi de 10 à 20 km autour de la centrale. et des pastilles d'iode (censées limiter les effets des radiations sur le corps humain et en particulier la thyroïde) ont été distribuées aux populations. Le risque nucléaire ne concerne pas que les riverains de la centrale de Gravelines et les habitants de la CUD. En fonction des vents dominants au moment d'un accident nucléaire, le risque de dissémination des radiations pourrait être porté à plusieurs centaines de kilomètres et atteindre Londres, Paris, Bruxelles et Rotterdam. Le site de Gravelines étant pressenti par EDF pour accueillir dans les années à venir deux réacteurs nucléaires de troisième génération de type EPR, ce risque devrait perdurer pour plusieurs décennies.

4. Le surrisque

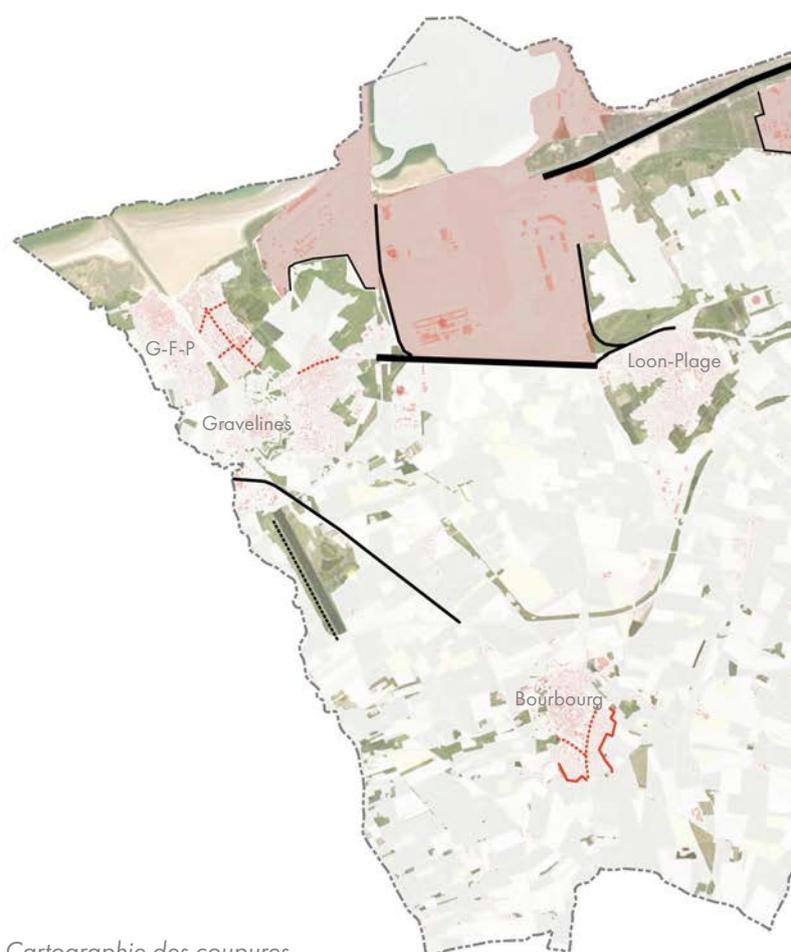
Dans la majorité des études ou documents de planification, les risques sont abordés comme nous venons de le faire, un par un, de manière sectorisée. Chacun d'entre eux dispose d'un plan de prévention, d'un protocole en cas de crise, d'un programme d'action pour le réduire, etc. Nous voudrions attirer l'attention sur la notion de « surrisque » qui semble particulièrement forte sur le Dunkerquois. Plusieurs aléas de différents registres (naturel – industriel par exemple) peuvent se chevaucher dans un même lieu à enjeux. Dans le territoire, les risques technologiques se trouvent quasiment tous sur le littoral, lui-même soumis à des risques naturels forts que le dérèglement climatique ne cesse de renforcer. De plus, la concentration de sites industriels et d'unités de production énergétique (en particulier la centrale nucléaire de Gravelines) dans un périmètre réduit suppose de se prémunir du potentiel « effet domino » qui pourrait advenir sur l'ensemble du port industriel en cas d'incendies ou d'explosions dans l'une des infrastructures. L'accentuation des effets du dérèglement climatique dans les années à venir viendra sans doute amplifier le « surrisque » existant sur le territoire. « *Le territoire de la CUD est exposé à un ensemble de risques de natures diverses, dont la conjonction semble, fort heureusement, peu envisageable selon les éléments recueillis.* » (N. Verlynde, 2018)



LES FRAGMENTATIONS

Sur le Dunkerquois, les fragmentations paysagères prennent différentes formes. Si les grandes infrastructures de transports (canaux, rails, autoroutes) constituent les principales sources de coupures physiques, on ne peut pas réduire l'ensemble des fractures à cela. Nous voyons par ailleurs que certaines infrastructures majeures ne constituent pas toujours des fractures paysagères (lorsque leur franchissement est opérationnel et bien positionné, lorsqu'elles ne sont pas perçues comme tel). Par exemple, l'autoroute A16 marque une véritable séparation nord-sud à l'est du territoire, alors qu'à l'ouest du territoire, cette même autoroute n'est pas perçue de manière si forte. Nous pouvons passer du sud au nord sans même remarquer l'infrastructure.

Ainsi, nous parlons de fragmentation lorsque le passage d'un tissu (urbain, espace agricole, naturel...) à un autre se fait de manière brutale (absence de lisière, absence de connexion, présence d'une infrastructure infranchissable...). Une fracture peut également avoir lieu au sein d'un même tissu, lorsque certains quartiers urbains ne sont pas bien reliés les uns aux autres par exemple. Enfin, les fractures prennent aussi en compte les ruptures dans les continuités écologiques (passage de la faune, écoulement de l'eau, etc.).



Cartographie des coupures

2 km







Des fragmentations dues à des coupures diverses

Les coupures des grandes infrastructures

L'accès au parc du Puythouck depuis Grande-Synthe n'est pas aisé pour les modes de déplacement doux. Seulement deux franchissements de la D131

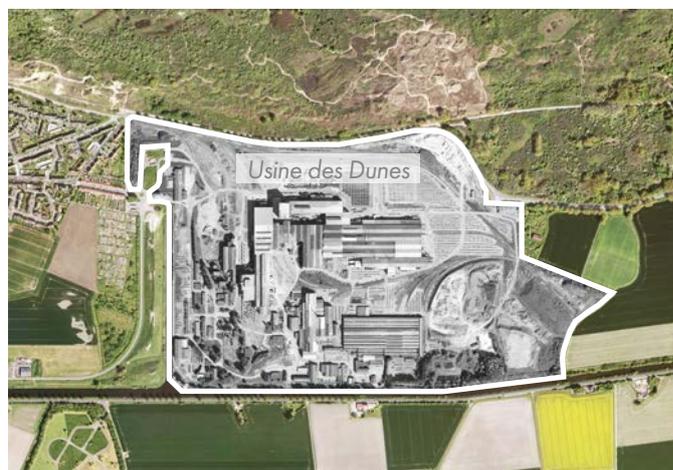
permettent à des piétons d'y accéder et l'ensemble du parc reste cerné de grosses infrastructures (canal, voie ferrée, routes départementales et autoroute).



Les coupures de grandes emprises industrielles

L'usine des Dunes couvre un territoire de près de 100 hectares, entièrement clos de murs. Ces emprises

fermées sont très nombreuses sur le Dunkerquois et notamment dans l'emprise du Port industriel. Elles imposent comme des coupures dans le territoire.

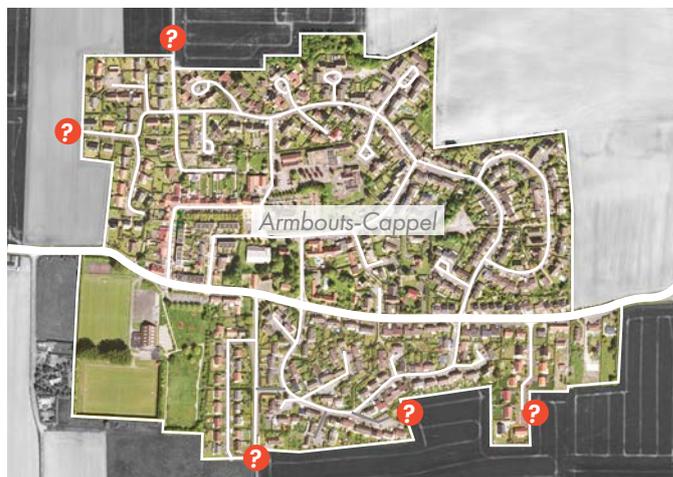


Les coupures liées à l'occupation du sol

Les extensions urbaines récentes d'Ambouts-Cappel n'offrent aucune relation avec l'espace



agricole qui les cerne. Ni chemin, ni route, ni façade ne s'ouvrent sur le paysage agricole.



Les coupures entre quartiers

Les coupures conjuguées des infrastructures, du manque d'accès ou d'une urbanisation en « zonage » forment



des coupures urbaines entre certains quartiers. Biens qu'accolés, ces derniers se trouvent isolés les uns des autres.



Cartographie du morcellement des espaces naturels sur la CUD



Les fragmentations des espaces naturels

Le Dunkerquois a fait l'objet de très nombreuses reconquêtes ou créations d'espaces naturels, en compensation des très grandes surfaces accaparées par les industries ou le Port. Occupant très souvent des espaces résiduels entre les infrastructures, ces espaces de nature restent isolés les uns des autres, sans liens physiques, rendant les continuités écologiques difficiles. Elles ne sont pas pour autant inexistantes (dépendances écologiques le long de la vélo route voie verte par exemple) mais restent peu visibles.



LES BANALISATIONS

La banalisation est une transformation souvent lente et insidieuse du paysage, qui aboutit à la perte de ses spécificités. Nous pouvons voir ce phénomène comme une conséquence de la mondialisation, de la normalisation, de l'industrialisation et de la surpuissance énergétique accélérée depuis le XXe siècle et liée aux ressources fossiles et fissiles. Les territoires s'étaient construits durant des millénaires dans un certain rapport de nécessité et de sobriété en fonction des ressources locales. On a construit en calcaire dans les pays calcaires, en granit dans les pays granit, en adobe ou en brique dans les pays argileux. On a cultivé des légumes dans les meilleures terres les plus proches du lieu de vie, des céréales un peu plus loin ; les villes et villages ont occupé des points toujours précis et précautionneux de l'espace à parcourir ou à cultiver : ici une source, là une position défensive, un carrefour de chemin... Tout cela donnait un paysage facilement harmonieux, divers et organisé, qui exprimait une relation intime de l'homme au monde.

Aujourd'hui, le parpaing des antipodes est moins cher que la brique cuite sur place, la mer peut être repoussée, la nature reconstruite. Nous connaissons le résultat : littoral urbanisé et équipé, campagnes laminées en surface agro-industrielles, périurbanisation proliférante de maisons individuelles dévitalisant les centres historiques, infrastructures routières dilatées, normalisées, polluantes et envahissantes générant des coupures physiques... Finalement, les banalisations sont banales et le Dunkerquois n'est pas épargné. Nous en identifions de plusieurs natures, mais, faisant partie de ce phénomène généralisé, elles sont toutes reliées.

Dunkerque échappe tout de même à certains processus de banalisation. Nous y trouvons par exemple peu d'entrées de villes étirées et livrées aux « boîtes à chaussures » commerciales et artisanales, tout comme un nombre très réduit de grands ensembles. Enfin, il semblerait que l'espace agricole soit, malgré tout, bien protégé : nous n'observons pas de mitage, les opérations de logements se réalisent par « bloc » homogène mais ne progressent pas de manière diffuse.



Entrée de Loon-Plage très minérale et surchargée de mobilier : un paysage somme toute banal



1. Une banalisation des paysages urbains

Si la maison individuelle a souvent été le modèle principal des constructions de l'après-guerre, les formes de lotissement ont évoluées dans les années 80-90 vers un modèle standardisé où la trame viaire dessine des rues en impasses, et où les maisons sont toutes identiques implantées au milieu de leur parcelle. L'espace public est réduit à des voies de dessertes, sans lieu convivial, ni jardin, ni place. Cette configuration laisse une place très réduite au végétal, les arbres restent petits pour ne pas assombrir les habitations et la promiscuité fait que les habitants s'enferment dans des murs verts de thuyas ou de laurier-cerise. Ces quartiers ne parviennent pas à créer un paysage urbain, ils restent seulement urbanisés.





En comparaison les quartiers de Rosendaël ou Saint-Pol-sur Mer organisés en îlots contigus, offrent une façade urbaine alignées sur rue et un cœur d'îlot très jardiné. La végétation y est plus dense et plus développée, donnant l'illusion à chaque maison de posséder un grand jardin. Côté rue, l'alignement des façades contiguës donne un paysage urbain à échelle humaine.





ZUP de Malo-les-Bains



Quartier résidentiel de maisons individuelles à Leffrinckouke



Nouvelles habitations, Gravelines

La banalisation vient aussi de l'espace public. Par l'omniprésence de la voiture, la rue s'est transformée en route et en parc de stationnement. L'emprise de la chaussée est surdimensionnée par rapport à l'usage. Le mobilier urbain envahi les bas-côtés de la route et les trottoirs sont réduits au minimum. Dans la plupart des espaces publics l'arbre n'a pas sa place et les surfaces au sol sont majoritairement minérales, constituant autant d'îlots de chaleur urbains vulnérables au réchauffement climatique. L'aménagement de l'espace public en fonction de la voiture laisse peu de place aux modes doux. Cela forme des espaces public dilatés qui pourraient être plus qualitatifs.

Le phénomène de banalisation se mesure aussi à l'échelle architecturale, dans les matériaux utilisés, les gabarits, la modénature, etc.

Il nous interpelle tout particulièrement dans les opérations récentes de lotissements en périphérie de village comme ici à Petit-Fort-Philippe. L'architecture des maisons s'éloignent des spécificités régionales et culturelles tout en respectant peu les principes du bioclimatisme.

Toutefois, à contre-sens du phénomène de banalisation, le territoire a engagé plusieurs opérations de rénovation ou de requalification urbaine et de transformation d'anciens sites industriels depuis l'approbation du SCoT en 2007.

Le premier Programme National de Rénovation Urbaine de l'ANRU a impulsé la transformation des quartiers du Courghain et de l'Îlot des Peintres à Grande-Synthe, et du Jeu de Mail à Dunkerque. « Les démolitions d'immeubles de grands ensembles ont permis de redéfinir les trames urbaines par des espaces publics structurants sur lesquels s'appuient de nouvelles constructions d'architecture et de formes urbaines diversifiées (petits collectifs, logements intermédiaires, maisons en bandes) ainsi que de nouveaux équipements. »¹⁹ (AGUR, 2019)

Le centre-ville de Dunkerque profite des projets Coeur d'agglomération, Phoenix et DK PLUS pour entreprendre plusieurs aménagements (parvis du beffroi Saint-Eloi entre autres). Ces différents projets ont permis de réduire la place de la voiture au profit du piéton (place Jean Bart, parvis de la gare, pénétrante RD601 par exemple). Concernant cette dernière opération réalisée en 2017, l'ancien canal de Mardyck est ré-ouvert et les aménagements de requalification de l'entrée de ville par une voie verte ambitionnent de tisser un meilleur dialogue entre les quartiers de Saint-Pol-sur-Mer et Petite-Synthe.

Enfin, d'anciens sites industriels sont reconvertis en quartiers urbains. Le Grand Large, la Citadelle et le môle 1 (Halle aux Sucres) sont les principaux exemples de transformation engagés depuis les années 2010. Ces évolutions récentes montrent la volonté de lutter contre les divers phénomènes de banalisation du paysage urbain en cours sur le Dunkerquois.



Réhabilitation de la Halle aux Sucres sur le môle 1 : ancien entrepôt portuaire transformé en pôle de ressources et d'expertises

2. Une banalisation des paysages de l'eau

L'eau est partout sur le territoire : en mer, dans les darses des ports, dans les canaux, les fossés, dans les étangs et les lacs d'anciennes gravières... C'est un des éléments fondateurs de l'identité des paysages du Dunkerquois et pourtant, elle n'est pas toujours mise en valeur. Sa mise en scène dans l'espace est même souvent banale, ce qui n'améliore pas sa perception par les habitants.

Cette banalisation des paysages de l'eau tient le plus souvent à ses abords : les berges se sont

transformés en talus techniques, les arbres qui parfois la bordaient ont été coupés sans être remplacés, la friche a gagné certaines de ses rives, la route s'est bien souvent implantée sur ses bas-côtés, les glissières de sécurité sont venues la cerner, des chemins ont disparu au profit des routes très passantes...

Tous ces éléments accumulés les uns aux autres ont trop souvent dévalorisés les paysages de l'eau, les rendant banals, insignifiants et les réduisant à n'être que des contraintes dans le déplacements des individus.



Bien consciente de la banalisation des paysages de l'eau, la CUD a lancé en 2015 une valorisation globale des canaux du territoire à travers sa politique « L'agglo au fil de l'eau ». Celle-ci concerne pour l'instant les communes de Coudekerque-Branche, Grand-Fort-Philippe et Dunkerque.

L'ambition affichée par la CUD est d'améliorer le cadre de vie des espaces urbanisés traversés par des canaux, en favorisant les mobilités douces (piétons et vélos) tout comme la biodiversité liée à ces milieux. Elle envisagerait même un tourisme fluvial.²⁰ (CUD, 2019)

Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés en ce sens, notamment le long du canal de Bergues où l'on note une volonté de marquer des points d'arrêts et s'avancer vers l'eau.



Aménagements sur les berges du canal de Bergues. Commune de Coudekerque-Branche. Source : Street View

3. Une banalisation des paysages agricoles

Sur l'espace agricole, la banalisation opère lorsque les structures agricoles flamandes (mares, arbres, talus, fossés, canaux, chemins...) sont effacées au profit d'une standardisation plus facile à cultiver : augmentation de la taille des parcelles et des bâtiments agricoles, réduction de l'emprise des cours d'eau, élargissement des chemins d'exploitation, rabattement de la nappe phréatique par les stations de pompage, etc. Aussi, la diminution du nombre d'élevages et consécutivement le retournement des prairies au profit de grandes cultures contribue également à cette banalisation par la disparition d'éléments identitaires hérités des traditions agro-pastorales.²¹ (DREAL des Hauts de France)

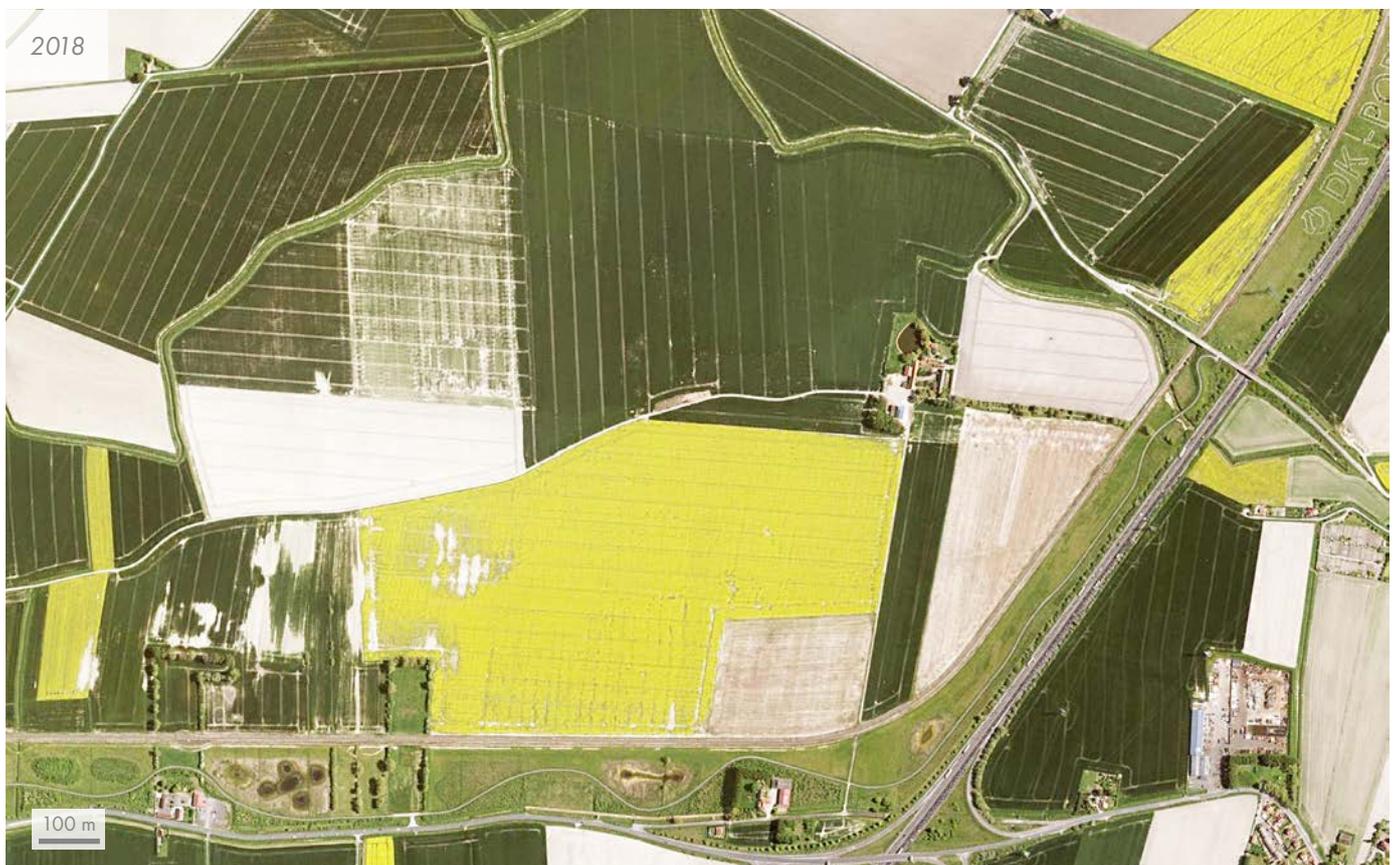
En comparaison, la région flamande n'a pas fait les mêmes choix, ce qui a conduit à d'autres évolutions paysagères.





Sans être vraiment très perceptibles, les bandes enherbées prennent progressivement une place dans le paysage des watergangs. Elles pourraient permettre d'améliorer le maillage d'itinéraires pédestres dans l'espace agricole mais font l'objet de conflits d'usage. Aussi, certaines sections de Wateringues ne souhaitent pas la présence de l'arbre le long des canaux afin de disposer d'une servitude libre de tout obstacle, réduisant les potentielles plantations de ligneux.

*Dyptique haut : Des vestiges de haies entre les parcelles qui forment des appels visuels à l'horizon et participent à la qualité du paysage.
Dyptique bas : Simplification du parcellaire agricole entre 1957 et 2018. Il a été entièrement remanié pour l'adapter à la mécanisation. Cela mène à une simplification du paysage des grandes cultures et accentue la raréfaction de l'arbre.*



LES FRAGILITÉS

Dans cette évolution constante des paysages, qu'elle soit progressive ou immédiate, certains secteurs apparaissent comme fragilisés. Non qu'ils soient dénaturés ou même déqualifiés en tant que tel, mais on les perçoit comme fragiles par les pressions qu'ils subissent sur leurs franges. Là une parcelle agricole cernée de construction, là un espace naturel sur-fréquenté, là un terrain agricole coupé par une route, sans oublier les secteurs de grands projets, comme l'extension du port industriel.

1. La fragilité des terres agricoles de proximité

Sur cet exemple de poche agricole à Leffrinckoucke, nous notons une réduction importante des surfaces cultivées ou pâturées entre 1964 et 2018 au profit de la friche (a), d'équipements de loisirs (b), de bâtiments agricoles (c), industriels (d) ou de l'urbanisation en lotissement (e).

À terme ces espaces seront trop petits et trop enclavés pour rester agricoles. Les conflits d'usages entre les riverains et les agriculteurs ne feront que croître. La pression foncière et le prix des terres constructibles décourageront l'installation de nouveaux agriculteurs. Leur pérennité n'étant pas suffisamment assurée, ils ne voudront plus investir dans une exploitation économique sur le long terme.

L'urbanisation progresse en continuité de l'existant. Ce phénomène de grignotage (voire phagocytage) est très pernicieux. Il forme progressivement des espaces agricoles enclavés dans l'urbanisation et voués à être bâtis (difficultés d'accès avec les engins, conflits d'usages, etc.) tout en réduisant les puits de carbone du territoire. Au sein des lotissements en raquette, les routes ne mènent à rien, si ce n'est à de futures opérations similaires. L'observation des surfaces « AU » du PLU confirme les extensions urbaines à venir, la réduction des surfaces agraires et leur morcellement toujours plus important.

Poche agricole de Leffrinckoucke, à l'ouest de l'Usine des Dunes, entre 1964 et 2018

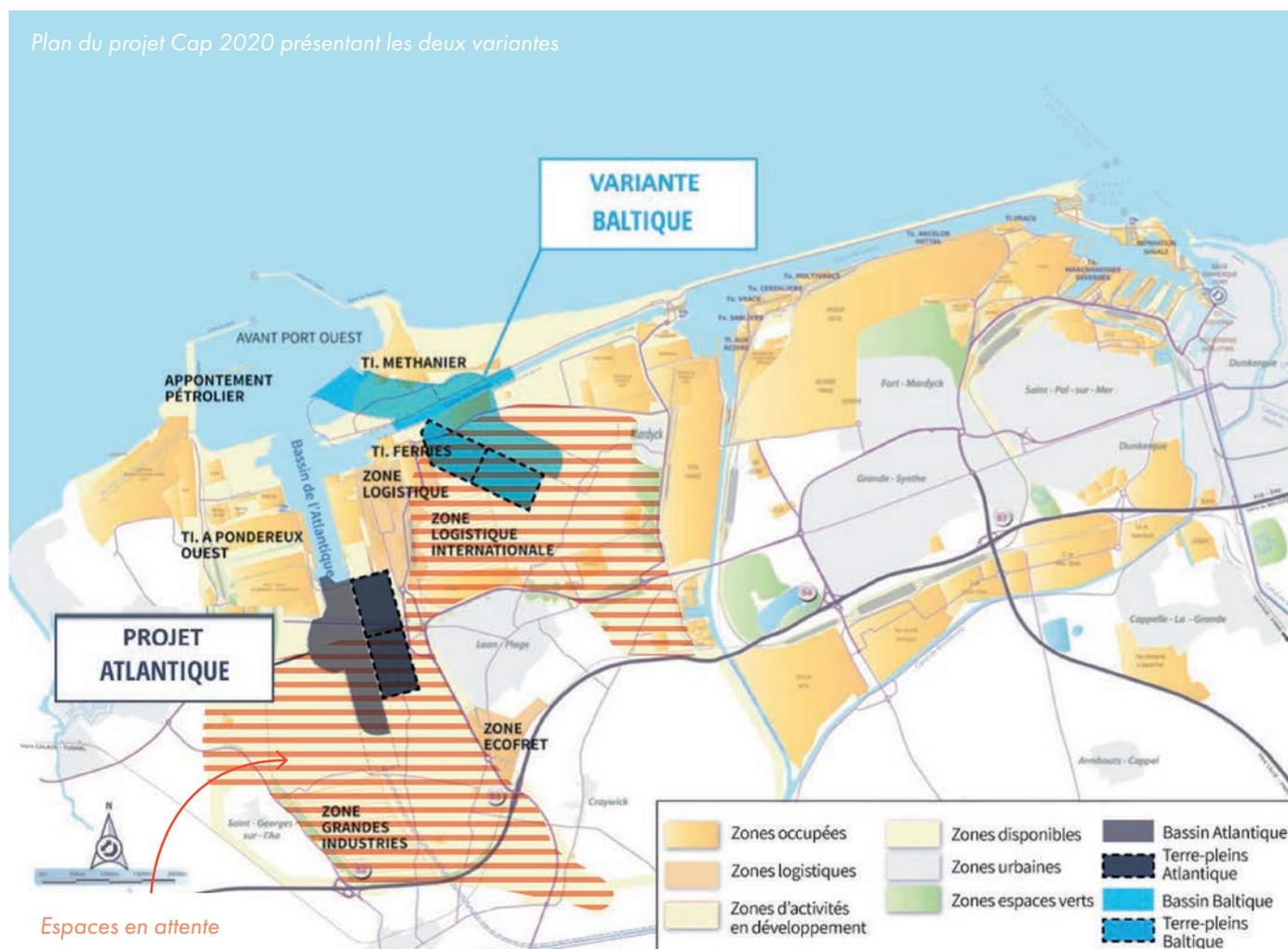


2. La fragilité de certains espaces face au projet du port

« Les espaces agricoles dans l'emprise du port occupent environ 1 700 hectares de terres exploitées sous forme de convention d'occupations annuelles. »²² (CNDP, 2018) Le projet Cap 2020 porté par le GPMD prévoit une artificialisation de 350 hectares en zones logistiques d'ici 2030. Selon la Chambre d'agriculture, ce projet aurait des conséquences économiques importantes pour les exploitations.

Si la situation montre la grande fragilité dans laquelle se trouvent les exploitations agricoles concernées, il s'agit aussi d'une fragilité du point de vue du paysage. Sur plus de 1000 hectares, il ne se passera peut-être jamais rien, pourtant, ils restent « en suspens », en quelque sorte gelés et ne peuvent donner lieu à aucun investissement ou projet sur le long terme.

Plan du projet Cap 2020 présentant les deux variantes



Espaces en attente

3. La fragilité de la dune

Lors de la conquête de l'urbanisation, nous avons vu que la dune représentait un cadre privilégié pour la villégiature estivale et a vu s'installer au fil du temps les stations balnéaires et les campings. Si la dune bénéficie aujourd'hui d'une protection réglementaire stricte (réserve naturelle nationale, site classé), d'une protection foncière par le Conservatoire du littoral et d'une gestion par le Conseil départemental du Nord, les franges entre les villes et la dune sont des

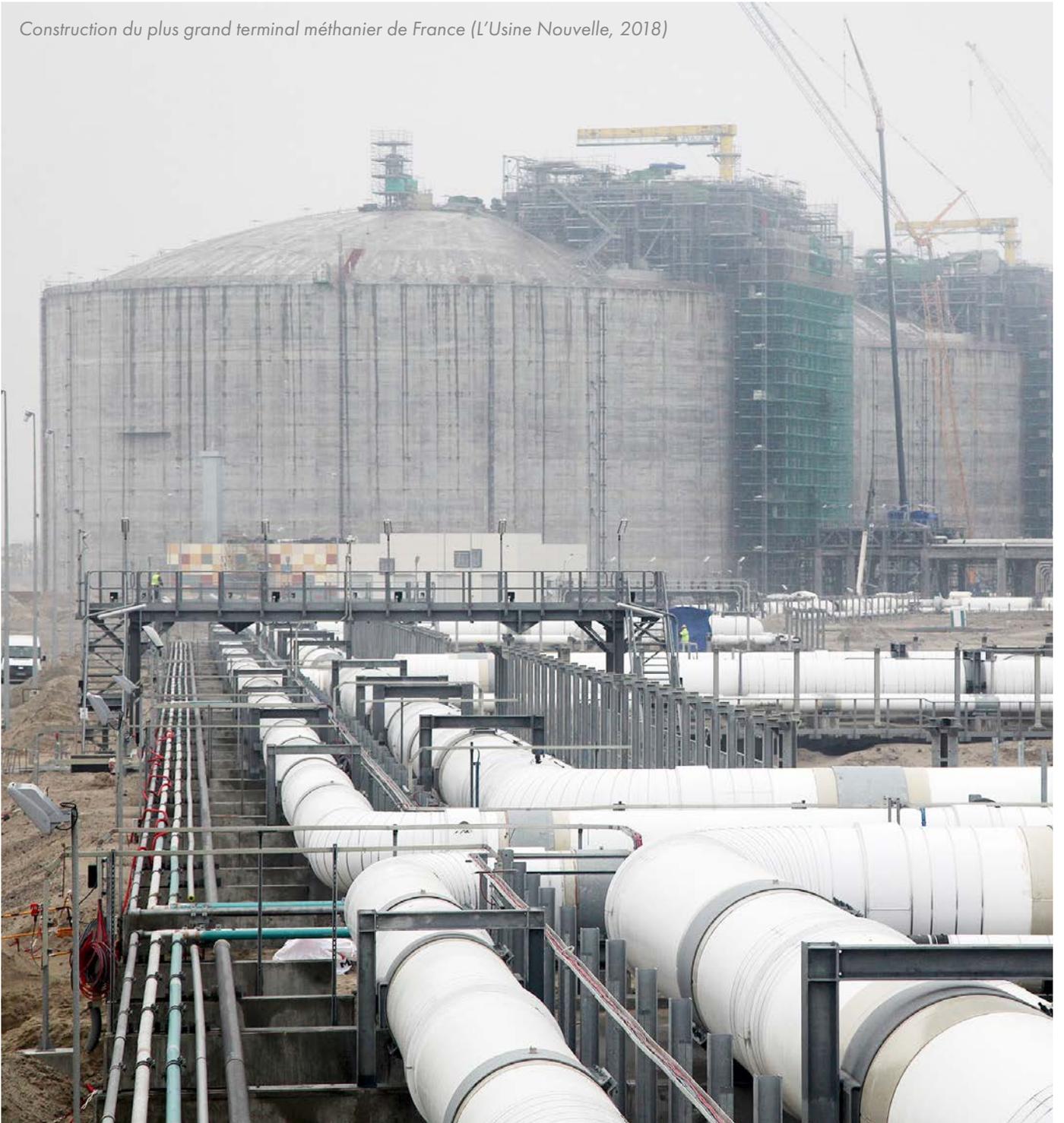
lieux où s'exercent une pression. Celle-ci se traduit en particulier avec un phénomène de surfréquentation. Le piétinement abîme ce milieu fragile. Le territoire s'est ainsi engagé dans une Opération Grand Site visant à mieux gérer l'accueil du public et l'intégrité du dernier espace naturel du Dunkerquois.

1. Usure de l'espace naturel par sa fréquentation
2. Implantation d'un camping au coeur de la dune
3. Urbanisation des franges dunaires





Construction du plus grand terminal méthanier de France (L'Usine Nouvelle, 2018)



4. Les dépendances aux énergies et aux ressources naturelles nécessaires à leurs productions

Le territoire Dunkerquois concentre un nombre important d'infrastructures énergétiques : centrale nucléaire, terminal méthanier, raffineries, réseau de chaleur, centrale thermique, et prochainement une usine de production d'hydrogène et un parc éolien off-shore.

Ce dernier, aujourd'hui en phase de développement (études environnementales et techniques, enquête publique...), prévoit d'installer 46 éoliennes maximum pour une puissance totale de 600 MW. Le parc sera implanté à plus de 10 kilomètres de la côte et aura une emprise totale maximum de 50 km². La production électrique annuelle du parc sera d'environ 2,3 TWh, ce qui correspond à la consommation électrique résidentielle de près d'un million d'habitants, soit l'équivalent de plus d'un tiers de la population du département du Nord.

Le territoire Flandre-Dunkerque produit près de 5 fois la consommation locale, particuliers et industries confondus. Cela provient pour 88 % de la centrale nucléaire de Gravelines qui produisait à elle seule « l'équivalent de la consommation annuelle du Nord et du Pas-de-Calais » en 2019 selon EDF. Près de 90 % de cette électricité est consommée par des entreprises électro-intensives. Par exemple Liberty Aluminium Dunkerque, situé sur la commune de Loon-Plage, plus gros producteur d'aluminium de l'Union Européenne, pèse à lui seul 0,6 % de la consommation d'électricité française.

Un autre secteur important de production d'énergie est le terminal méthanier (gaz). Ce dernier « aura une capacité annuelle de regazéification de 13 milliards de m³ de gaz soit environ 20% de la consommation annuelle française et belge de gaz naturel. » selon EDF²³.

De plus, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est dotée d'un réseau de chaleur alimenté pour 60 % par la chaleur industrielle d'ArcelorMittal, la cogénération au gaz (30 %) et le fioul (10 %). Ce réseau de chaleur alimente pour moitié des logements mais aussi des équipements sportifs, des collèges et lycées, des bureaux, des commerces et des établissements de santé. Tous ces bénéficiaires sont donc fortement dépendants de la présence de l'usine sidérurgique sur le territoire.

Bien que l'ensemble de ces infrastructures permettent de couvrir une très grande partie des besoins énergétiques des habitants et des entreprises du territoire, le caractère industriel du Grand Port Maritime nécessite de grandes quantités d'énergie et de matières qui reposent sur des ressources naturelles importées. En effet, les ressources qui alimentent les centres de production viennent en grande partie de l'étranger : (de façon non-exhaustive) l'uranium de la centrale nucléaire provient du Niger ou du Kazakhstan, le gaz de Russie et de Norvège et le pétrole du Golfe Persique ou de la Mer du Nord.

Nous comprenons que le Dunkerquois possède un pôle énergétique d'ampleur nationale voire européenne, et produit de l'électricité, de l'acier ou de l'aluminium qui « profitent » à des territoires se situant dans un périmètre bien plus vaste que celui de la CUD. Néanmoins, si cette influence énergétique est majeure, elle repose sur de nombreuses dépendances (vis-à-vis de groupes industriels mondialisés, de capitaux étrangers et de ressources naturelles importées) qui rendent le territoire vulnérable aux crises financières et géopolitiques tout en affichant un bilan carbone territorial très important.

PARTIE 4

Enjeux de paysage



Vers une nouvelle conquête ?

Parler des conquêtes comme une valeur du territoire doit-il légitimer un esprit de conquête infini, « quoi qu'il en coûte » et quelle qu'en soit la direction ? Nous avons lutté contre les invasions marines et humaines, déployé l'industrie, l'énergie et l'urbanisation comme rarement ailleurs en France. À chaque époque, les défis étaient immenses, et ceux qui nous préoccupent aujourd'hui le sont tout autant. Les conquérants ont changé. Nous devons nous adapter aux effets du dérèglement climatique, lutter contre l'épuisement des ressources, composer avec des risques importants. Face à une certaine exaspération du progrès et l'effet de saturation, nous nous dirigeons vers une nouvelle conquête, celle d'une plus grande sobriété, des énergies renouvelables, des déplacements doux, de la fabrication d'un cadre de vie souhaitable et durable.

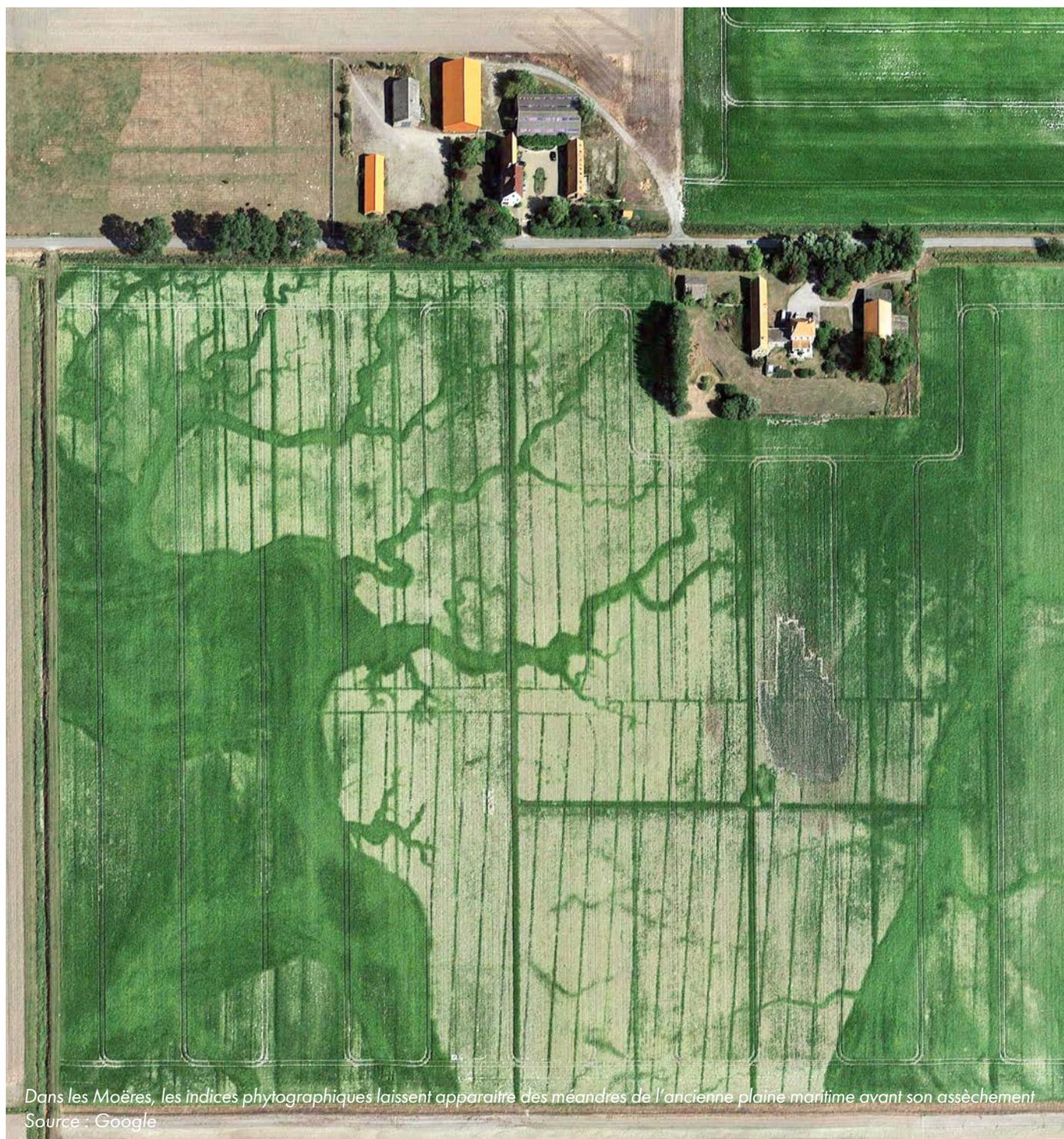
1. L'eau comme support de projet

Nous l'avons vu, l'eau est partout et forme l'ossature du territoire. Elle traverse les paysages le long des canaux et fossés, elle use le littoral de ses incessantes vagues et marées. Malgré son contrôle historique acquis par la technique, il lui arrive de déborder de la « zone » qu'on lui a administré (et qui s'amenuise) ou de manquer en période sèche. Les réglementations européennes liées à l'eau incitent à la voir comme une contrainte. Le diagnostic agricole de la CUD évoque des inquiétudes « environnementales » vécues par certains agriculteurs qui y voient seulement une perte comptable en surface agricole.

L'eau est pourtant vitale et se raréfie. Elle est nécessaire pour cultiver les champs et se nourrir, pour produire de l'énergie, se déplacer, réguler les îlots de chaleur, etc. Il conviendra d'inverser les représentations usuelles qui tiennent à la prendre comme une contrainte. Renverser ce fait accompli pour en faire une opportunité, c'est imaginer que l'eau peut être un véritable support de projet, une manière de faire, d'agir et non uniquement de protéger ou de valoriser. Regarder l'eau nous accompagne dans la compréhension du socle et de l'histoire du territoire, elle doit en redevenir la charpente paysagère mais aussi la thématique sous-jacente de tout le projet. Ainsi, nous ne pouvons pas résumer les actions autour de l'eau à la valorisation des canaux et ouvrages hydrauliques au risque de proposer une réponse trop réduite. Elle doit se trouver au cœur de toutes les réflexions et guider le projet. Elle peut être à la base d'une réflexion sur la sobriété des ressources ; elle peut concourir au développement d'une plus grande biodiversité ; elle peut aussi favoriser l'attractivité et la qualité de vie du territoire ; elle peut enfin prendre part à la transition énergétique par sa force motrice et le développement des transports fluviaux.

Pour répondre à ces nouveaux défis, nous avons définis 7 enjeux majeurs pour les paysages du Dunkerquois destinés à définir les grands axes du programme d'actions du Plan de paysage. Ils s'articulent autour :

- **de l'eau** comme charpente naturelle du paysage et support de projet de territoire ;
- **du développement du port** comme élément déterminant du dynamisme économique du Dunkerquois ;
- **des lisières et des transitions** comme liens et mises en relations ;
- **des espaces du quotidien** comme lieux de rencontre et de convivialité ;
- **de l'agriculture de proximité** comme ressource pour une alimentation équilibrée ;
- **du Grand Site en projet** comme élément phare de l'attractivité du territoire ;
- **des points de vue sur le paysage** comme éléments de connaissance et de compréhension du Dunkerquois.



Dans les Moëres, les indices phytographiques laissent apparaître des méandres de l'ancienne plaine maritime avant son assèchement
Source : Google



Illustration du projet Atlantique. Photo repro Dunkerque-Port. La voix du Nord, 29/09/2017

2. La cohésion avec le projet du Port

Le projet porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque envisage la création d'un nouveau bassin au port Ouest pour accueillir plus de navires porte-conteneurs et l'artificialisation de 350 hectares de zones logistiques complémentaires à l'horizon 2030. Le projet, d'intérêt national et dont les « impacts » sur l'environnement ou l'aménagement du territoire sont significatifs, a donné lieu à un débat public en 2017. Les conséquences sur le quotidien des citoyens, relatives au cadre de vie, l'environnement, la circulation routière, les nuisances pour les riverains, l'agriculture locale ou l'accès au littoral ont été au cœur des échanges. « *Les habitants attendent d'être associés à chaque étape de l'élaboration du projet, d'autant qu'il touche à tous les aspects de leur vie quotidienne. [...] Les habitants des communes de Gravelines, Grande-Synthe, Mardyck et Loon-Plage sont également très attachés à l'accès à la mer et redoutent une réduction de l'espace littoral.* »¹⁹ L'impact d'une plus grande sobriété dans les modes de vie des consommateurs européens est également susceptible d'impacter le commerce maritime international et donc les projets d'extension du port.

Le projet du Port et son évolution auront des conséquences très fortes sur le Dunkerquois, notamment sur les espaces de liaisons, les espaces de transitions et les espaces de compensations prévus, leurs localisations et leur interconnexions.

Mais au-delà des compensations écologiques, le Port doit penser son évolution vers un avenir plus soutenable, plus impliqué et plus incarné dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les enjeux de son développement portent aussi sur la consommation de l'espace, sur le cloisonnement des espaces et les coupures que cela engendre, sur la qualité des sols et leurs perméabilités. L'enjeu sera aussi de développer des espaces de production d'énergies renouvelables. À la fois gros consommateur d'énergie, engagé dans des démarches plus vertueuses (recyclage, optimisation) et réserve foncière importante (friches), le port est un acteur indispensable pour penser le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Il ne s'agit pas de faire une « bonne intégration paysagère » des énergies renouvelables, mais de dessiner un projet cohérent avec le reste du territoire.

Il y a aujourd'hui une vigilance de la population envers les installations industrielles et une sensibilité croissante des industriels pour la préservation de l'environnement. Les habitants se mobilisent particulièrement pour préserver l'environnement, la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Une telle implication citoyenne sur un territoire « tel que perçu » en fait un véritable sujet de paysage qu'il conviendra de mobiliser pendant cette étude. Le débat public a par ailleurs insisté sur « *le souhait d'un nouveau projet de territoire* » en lien avec le SCoT et le PLUi.

3. La couture d'un territoire fragmenté

Le Dunkerquois est particulièrement fragmenté. Nous l'avons décrit dans la partie précédente, ces fractures physiques et vécues, jalonnent le territoire et aucune de ses portions n'en est exempte. Traiter toutes ces coupures, aussi diverses et complexes soient-elles, nous apparaît comme un enjeu majeur.

Les grandes infrastructures de transport d'abord : rails, routes, autoroutes et canaux, sont à la fois de formidables vecteurs de circulation, mais peuvent aussi représenter des coupures difficiles à franchir. Retrouver un lien transversal à ces grandes infrastructures, qu'il soit physique ou visuel, apparaît comme un défi essentiel pour le territoire.

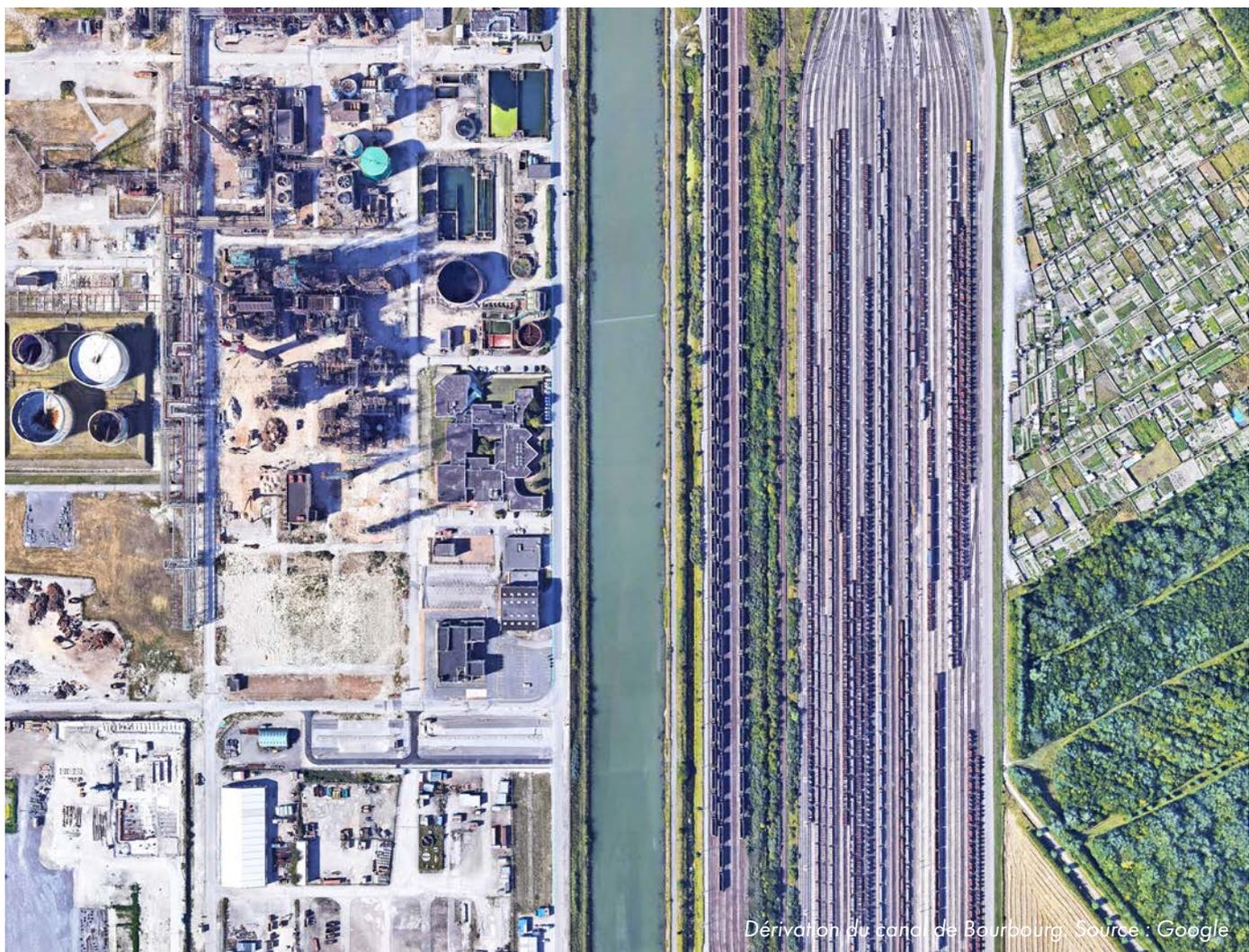
L'enjeu sera aussi de traiter la relation de la ville à son espace agricole. Nous avons décrit le dialogue muet entre les bourgs isolés dans la plaine wateringuée et l'espace agricole monotone qui l'entoure. Il y a donc un besoin de créer du lien : par un travail de chemin, de lisières ou de restructuration de l'espace agricole en tant que tel.

Reconnecter les espaces naturels au travers de la ville est un point important pour préserver une qualité du cadre de vie dunkerquois. Le territoire dispose de larges emprises « renaturées » par des projets de compensation, mais aussi des espaces naturels préservés comme les dunes. Le morcellement de ces diverses opérations (de création ou de préservation)

forme aujourd'hui des espaces non seulement peu reliés les uns des autres, mais également peu reliés à la ville. Il conviendra de renouer des liens humains (par des circulations douces par exemple) et écologiques (trame verte et bleue). Ces derniers ne peuvent pas se résumer à de simples traits, mais doivent avoir une épaisseur généreuse afin de participer pleinement à l'adaptation au changement climatique du territoire. Il demeure ici un véritable enjeu de résilience.

Enfin, dans cette nécessité de renouer le territoire sous toutes ses coutures, nous ne pouvons négliger les espaces bâtis (quartiers) entre eux.

Mais au-delà de ce retissage de liens entre les espaces, c'est l'équilibre entre les territoires qui est en jeu. En termes d'énergies, la ville, grosse consommatrice n'a pas toujours la surface nécessaire à la production énergétique, qui se rapporte sur le territoire rural. En terme de production alimentaire, la ville a la capacité de transformation et de distribution des produits issus du territoire rural. En terme de biodiversité, la ville a des moyens financiers plus conséquents que le territoire rural pour préserver et développer des espaces de nature, ainsi qu'une forte demande des habitants. Dans cette recherche d'équilibre, comment la ville peut-elle composer avec le milieu rural ? Que peut apporter la campagne pour les urbains ? ... Recoudre les territoires entre eux, c'est conjuguer les atouts de chacun et limiter la compétition qu'ils exercent les uns sur les autres.



Dérivation du canal de Bourbourg. Source : Google

4. La reconnaissance des paysages du quotidien

Nous observons sur le Dunkerquois une omniprésence de la voiture individuelle et des aménagements réalisés en conséquence. Si à l'échelle quotidienne nous sommes davantage frappés par les congestions urbaines et le prix du plein d'essence, cela produit surtout une forte dépendance à un mode de transport, lui-même soumis à l'utilisation d'énergies fossiles importées et en quantité finie. En termes de paysage, nous considérons plusieurs conséquences : une forme urbaine trop consommatrice d'espace, trop peu d'espaces publics pensés pour l'échelle individuelle-piétonne, de larges emprises imperméabilisées qui génèrent des îlots de chaleur urbains et des difficultés de gestion des eaux pluviales. Pour ces raisons, repenser la place de la voiture au profit du piéton et du cycliste semble un enjeu essentiel pour répondre aux défis du dérèglement climatique.

Une grande marge d'amélioration est possible. Effectivement, le relief est plutôt plat, les emprises sont généralement suffisantes et, surtout, la volonté habitante et politique est significative. Dans le cadre de la rédaction du PLUiHD, « la concertation a enregistré une forte demande d'aménagements

cyclables séparés de la circulation automobile afin d'offrir un maximum de sécurité aux cyclistes ; les voies vertes sont particulièrement plébiscitées. » Dans cet élan, il sera important de requalifier certains lieux communs comme les places mairie-église souvent peu qualitatives et, parfois mal pensées, surchargées de mobilier. Il s'agira de réduire l'emprise du bitume lorsqu'il n'est pas nécessaire et privilégier les surfaces perméables et plantées dans une logique de séquestration du carbone, particulièrement dans les quartiers résidentiels. Il s'agira aussi de penser la ville plus compacte tout en conservant des îlots de nature et de fraîcheur. En somme, développer un urbanisme favorable à la santé et au bien-être.

Plus qu'une question de mobilité donc, travailler sur le paysage quotidien revient à porter attention à tout ce que l'on voit et traverse (y compris l'espace privé). C'est recomposer l'espace de la rue et de ses usages : le partage de l'espace, la convivialité, la sécurité, etc. En ce sens, nous souhaitons poursuivre un travail engagé depuis des années sur le territoire.



5. La place pour l'activité agricole de proximité

L'espace agricole représente 48.5% du territoire communautaire en termes d'occupation des sols et se trouve principalement dans le polder wateringué. (PPIGE Nord-Pas-de-Calais, 2015) Une agriculture conventionnelle y est pratiquée et repose en majorité sur la grande culture. Le diagnostic agricole de la CUD réalisé dans le cadre du PLUiHD fait part de plusieurs difficultés chez les agriculteurs : la pression foncière ou les difficultés de circulation notamment. En somme, cela exprime une grande fragilité au sein de l'activité agricole dunkerquoise. Nous portons une attention particulière aux terres agricoles en périphéries, où elles rencontrent le monde urbain et sont généralement plus fragiles. C'est bien là que s'entrechoquent aujourd'hui les processus les plus puissants de transformation du territoire : extensions urbaines, extensions commerciales, développement des réseaux de transports, concentration des flux d'énergies, et c'est là que les évolutions s'avèrent les plus rapides. La pression foncière sur les terres agricoles est un signe de fragilisation des exploitations. Les terres de Loon-Plage, à proximité du projet Cap 2020 du GPMD en est un exemple.

L'enjeu est multiple. Il faut en premier lieu protéger les espaces agricoles existants qui permettront aux villes de « respirer » et de se nourrir : frange agri-urbaine, production-consommation en circuits courts, points de vente collective, puits de carbone... D'une certaine manière, la terre agricole est un bien non-renouvelable, et son artificialisation ou sa pollution sont souvent irrémédiables. L'enjeu est donc écologique et climatique et touche aussi les pratiques agricoles. Il semble plus que jamais important de protéger durablement la valeur de ces terres. Enfin, la diversification des activités et l'adaptation à une demande citoyenne qui évolue permettent de réduire notre dépendance aux fluctuations du marché et constituent des pistes d'actions. Rappelons



qu'à ce jour, seuls quelques rares maraîchers sont installés à proximité des cœurs de villes (Rosendaël, Grande-Synthe, Loon-Plage,...). Ces lieux propices à des approvisionnements en circuits courts restent dominés par les grandes cultures ou la floriculture.

Face aux fragilisations des espaces agricoles de proximité qui se mesurent de différentes manières, il s'agit de repenser la question de façon transversale, par le paysage.

6. La place du Grand Site dans le paysage dunkerquois

Les dunes flamandes représentent le dernier véritable espace naturel sur le Dunkerquois : un espace naturel en tant que tel, c'est-à-dire non reconstitué ou créé de toute pièce. Les 800 hectares de dunes bordières sont les dernières reliques à l'échelle européenne d'un éco-complexe particulier à la façade de la mer du Nord. Elles bénéficient des mesures de protection les plus élevées au niveau national et européen. Une Opération Grand Site en cours pour gérer la forte attractivité de ce site fragile. C'est aussi un espace habité, un espace culturel (avec un ensemble de fortifications) et un espace de production agricole.

Les Grand Sites de France sont généralement des espaces naturels à l'écart des agglomérations majeures : les Deux Caps ou la Baie de Somme par exemple. Les dunes flamandes sont quant à elles aux portes de Dunkerque et peuvent apparaître comme un parc à échelle urbaine.

Dans l'équilibre qu'elles entretiennent avec les industries ou l'éolien offshore, ce Grand Site en projet pose de nombreuses questions quant à son positionnement stratégique dans la CUD. Quelle place les dunes flamandes occupent-elles dans la vision d'avenir du territoire ? Constituent-elles une réserve naturelle à préserver, dernier reliquat d'un vaste espace naturel défunt ? Ou bien constituent-elles un modèle d'avenir, un équilibre entre nature, culture, et habitat qui pourrait servir d'exemple aux autres parties du territoire de la CUD ? Aujourd'hui, où un besoin de nature de proximité se ressent particulièrement pour tous les citoyens, cette symbiose entre un espace naturel et des lieux de vie et de production peut devenir très attractif ; pas seulement pour le tourisme, mais aussi pour des citoyens en manque de nature. Tout l'enjeu, et c'est l'objectif de l'OGS, est d'être capable de maintenir cet équilibre et de promouvoir cette cohérence sur l'ensemble du territoire de la CUD.



Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand

7. L'appropriation des paysages

Enfin, l'enjeu est de regarder le paysage et de le partager. Il s'agit d'abord de mieux comprendre les motifs extraordinaires qui constituent le socle du territoire : l'eau, le coteau, le polder, les dunes, la mer. Une valorisation des points hauts et des repères permettra de donner à voir et à comprendre le Dunkerquois. Graver les buttes, les dunes, le coteau, les clochers ou les tours, gagner de la hauteur et partager nos regards et nos émotions sur le paysage.

Dans la même logique, un regard particulier peut-être porté sur les espaces industriels et portuaires. Il demeure un véritable enjeu de pédagogie sur ces lieux qui ne sont pas entièrement compris, mais qui disposent de nombreux atouts pour anticiper un « tourisme industriel ». C'est bien aux périphéries de ces domaines que la démesure et les contrastes que nous avons décrits sont les plus forts. Il y a là un pouvoir d'émotion immense, mais aussi des repères pour les artistes. Il s'y mêle des jeux de formes,

de tailles, de couleurs, de la fumée, du métal, du béton, du bruit, de la démesure. Il s'agit également de pouvoir observer et comprendre les « paysages énergétiques du territoire » pour faire évoluer les imaginaires en montrant que l'énergie n'est pas « magique » et repose sur de lourdes infrastructures de production et de transport aux impacts climatiques et environnementaux forts.

Prendre de la hauteur et poser notre regard sur le Dunkerquois, c'est un premier pas pour prendre la mesure de ses qualités et de ses fragilités. C'est un pas pour comprendre l'inter-dépendance des espaces entre eux. C'est un moyen de reconnaître l'équilibre nécessaire entre les territoires urbains et ruraux.



Friche industrielle au nord de Saint-Pol-sur-Mer

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

1 J. Caron-Malenfant, T. Conraud

Guide pratique de l'accessibilité sociale : pistes de réflexion et d'action. 2009

2 J. Gosselet

Sur les terrains primaires de la Belgique, des environs d'Avesnes et du Boulonnais. Suivi de propositions de Minéralogie, de Botanique et de Zoologie. 1860

3 M. Dolez

Les Moères, étude d'une association syndicale de dessèchement dans la région du Nord de la France. 1907

4 L. Lemaire

Histoire de Dunkerque : des origines à 1900. 1927

5 P. Oddone

Extrait d'un discours tenu à Dunkerque en septembre 1878 dans le cadre de l'élaboration du plan de grands travaux pour la France. Charles était alors Ministre des Travaux public.
Source : Le port de Dunkerque entre tourmentes et réussites économiques. 2013

6 J. Malézieux

Les centres sidérurgiques des rivages de la mer du nord et leur influence sur l'organisation de l'espace. 1981

7 P. Nouveau

La planification urbaine est-elle possible ? Réflexion sur l'expérience dunkerquoise. 1983

8 DATAR

Les plateformes industrielles de Fos-sur-Mer et de Calais-Dunkerque. Perspectives de développement. 1974

9 D. Manteau

Les études écologiques du site de la centrale de Gravelines. 1978

10 N. Guillon

Gravelines, place forte des enjeux du 21^e siècle, Le Moniteur. 2014

11 CNFPT

Colloque : La nature, levier de résilience des sites et paysages industriels, Gravelines. 15 et 16 octobre 2020

12 Ville de Grande-Synthe

Une ville en transition. Vers un nouveau modèle de développement. 2018

13 Infoterre, BRGM

Notice de la carte géologique 1 : 50 000

14 AGUR, IIW

Les Wateringues : Hier, aujourd'hui et demain. 2014

15 AGUR

Le Dunkerquois, une économie ouverte sur la mondialisation. 2015

16 B. Folléa

Le paysage comme relation, Les carnets du paysage n°21 : À la croisée des mondes. 2011

17 SCoT de la région Flandre-Dunkerque

Rapport de présentation, Chapitre 2 : État initial de l'environnement. 2019

18 N. Verlynde

De la perception du risque d'inondation aux propositions d'adaptation en territoire de côtes basses densément peuplées : le cas de la communauté urbaine de Dunkerque. Université du Littoral Côte d'Opale. 2018

19 AGUR

Diagnostic et enjeux du Plan de paysage de la Communauté urbaine de Dunkerque. 2019

20 L'information de la CUD

L'agglomération valorise ses canaux, N°41. Avril 2019

21 DREAL des Hauts de France

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Profil-environnemental>

Les pressions - Nos activités régionales exercent des pressions sur notre environnement - Commerces et services - Artificialisation, banalisation des paysages et émissions d'ondes.

22 CNDP

Bilan du débat public : Nouveau bassin portuaire CAP 2020 Grand Port Maritime Dunkerque. 2018

23 AGUR

Toile énergétique® : Schéma des relations énergétiques de la région Flandre-Dunkerque. 2019

Le projet de Toile énergétique® de la région Flandre-Dunkerque bénéficie du soutien de l'ADEME, de l'Union Européenne (via le FEDER), de la Communauté Urbaine de Dunkerque, du Grand Port Maritime de Dunkerque, des transporteurs et distributeurs d'énergie (RTE, GRT Gaz, Enedis, GRDF) et de l'ensemble des partenaires de l'AGUR. Il est également consolidé par sur le plan scientifique avec le laboratoire TVES de l'Université de Lille.

ANNEXE : PREMIERS ENSEIGNEMENTS AU SERVICE DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU PLAN DE PAYSAGE DE LA CUD

Phase I . Le diagnostic des Paysages et leurs évolutions.
Contribution HB Etudes et Conseils au plan Paysage de la CUD

La présente note a pour objet d'alimenter la phase I. en en appui du diagnostic porté par l'agence Folléa Gautier. Elle s'articule en 3 parties :

- I. Le bilan des démarches de concertation
- II. L'analyse documentaire sous l'angle des éléments de langage sur le paysage dunkerquois
- III. La problématique de l'acceptation sociale du plan paysage de la CUD

I. LE BILAN DES DEMARCHES DE CONCERTATION	2
UNE VASTE CONCERTATION ENGAGÉE AU TITRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DEPLACEMENT	2
EXTRAITS DE LA CONCERTATION « PLUIHD'IDEES » SUR LE DUNKERQUOIS ? (JUILLET 2018)	3
LA MOBILISATION DES HABITANTS SUR LE GRAND SITE DE FRANCE : « LES DUNES DE FLANDRE »	5
VERS UNE « CULTURE DU POLDER » ... DES ACTIONS PEDAGOGIQUES	5
D'AUTRES DEMARCHES ASSOCIANT LES PARTENAIRES ET LES HABITANTS AUX PROJETS DE L'AGGLOMERATION.	6
LE PLAN PAYSAGE : LES JOURNEES DES 17 ET 18 OCTOBRE 2018 CONSACREES AU LANCEMENT DU PROJET DE « PLAN DE PAYSAGE DE LA CUD »,	6
II. L'ANALYSE DOCUMENTAIRE DES LOGIQUES QUI FONT SENS LORSQUE L'ON ABORDE LA NOTION DE « PAYSAGE DUNKERQUOIS ».	7
1. NOUS RETENONS DES « SUJETS RECURRENTS » LORSQUE L'ON TRAITE DU PAYSAGE DUNKERQUOIS	7
2. UNE OAP QUI EST SIGNIFICATIVE DU PERIMETRE DONNE AU PAYSAGE	8
3. NOUS SOMMES FRAPPE PAR UNE APPROCHE QUI FAIT PRIMER L'OCCUPATION DES SOLS COMME LA LECTURE PAYSAGERE DU DUNKERQUOIS	8
4. L'APPROCHE « UTILITAIRE » ET « TECHNIQUE » PAR LES MOYENS D' ACTIONS REGLEMENTAIRES ET DISPOSITIFS PUBLICS	9
5. NOUS REPERONS EGALEMENT DES APPROCHES PROSPECTIVES QUI OUVRONT LE CHAMP DES POSSIBLES EN OFFRANT UNE VOCATION AU PAYSAGE COMME UN ELEMENT D'UN PROJET PLUS VASTE.	10
6. ET L'APPROCHE « GRAND PUBLIC » ? OU COMMENT LES HABITANTS PERÇOIVENT-ILS LE PAYSAGE ?	11
7. ET LES ELUS EN RESPONSABILITE ? QUELLES ATTENTES DANS LE CADRE DU PLAN PAYSAGE ?	13
8. IN FINE NOUS RETENONS QUE L'ANGLE ENERGETIQUE EST NOUVEAU ? VOIRE INCITE PAR LA REPONSE DU GROUPEMENT ?	13
CQFD : DES LOGIQUES TRES DIFFERENTES POUR ABORDER LA QUESTION DU PAYSAGE QU'IL CONVIENTRA DE PARTAGER ET DE CONCILIER.	14
III. LA PROBLEMATIQUE DE L'ACCEPTATION SOCIALE DU PLAN PAYSAGE DE LA CUD	15
L'ACCEPTABILITE SOCIALE . DE QUOI PARLE-TON ?	15
LE PROCESSUS DE CONCERTATION DES PHASES II ET III AU SERVICE DE L'ACCEPTATION SOCIALE DU PLAN PAYSAGE	16

I. LE BILAN DES DEMARCHES DE CONCERTATION

Nous repérons un **existant conséquent en matière de concertation** notamment à travers le processus engagé dans le cadre de « PLUIH d'Idées » mais aussi des autres grands projets d'aménagement qui impactent la question du Paysage.

Ces démarches repérées sont listées ci-dessous.

Une vaste concertation engagée au titre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et déplacement



Pour l'élaboration de son PluïHD, la Communauté urbaine de Dunkerque a lancé une démarche de concertation en 2018, nommée « **Pluïh d'idées sur le Dunkerquois** ».

Ce processus s'est déployé selon diverses modalités :



- 1 exposition "État des Lieux" présentée dans 18 lieux de l'agglomération et pendant 2 mois à la Halle aux sucres
- 9 réunions publiques, 350 personnes accueillies
- 10 rendez-vous "à votre rencontre" sur les lieux de vie de l'agglomération (centres commerciaux, marchés, etc.)
- Plus de 400 questionnaires renseignés
- 1 atelier citoyen
- 3 visites thématiques à la Halle aux sucres
- Le « Grand Chantier », animations pédagogiques pour les classes de l'agglomération
- des t'chats en direct avec les élus
- des balades urbaines
- 1 micro-trottoir (vidéo)
- des événements labellisés « Pluïh ».

Une **concertation numérique** a également été mise en œuvre :

- la création d'un site Internet dédié à l'information et à la concertation publique : www.dk-pluïhideas.fr
- La concertation et débat en ligne à l'aide de l'outil « Carticpe / Debatomap' » afin de recueillir les points de vue des habitants et usagers.

543 idées dont 98 concernent le paysage et le cadre de vie (2ème thème en nombre d'idées après la thématique mobilités).

A noter la production d'un « d'un Carnet d'Habitants » fruit de cette concertation grand public.

Extraits de la concertation « PLUIHD'idées » sur le Dunkerquois ? (Juillet 2018)

(Détail de la capitalisation : Concertation Repérage Urbain PLUIHD (Cartice/debatomap')

Capitalisation de 46 pages de détails qui pourra éventuellement être exploitée de manière ciblée lors des ateliers au-delà de l'items « cadre de vie et paysage »



Les objectifs de cette concertation était :

- Impliquer les jeunes
- Innover, élargir la participation, aller à la rencontre des publics au-delà des participants habituels à des processus de concertation
- Renforcer la dimension pédagogique en s'appuyant sur les forces du territoire et, notamment, le learning center

Des limites ?

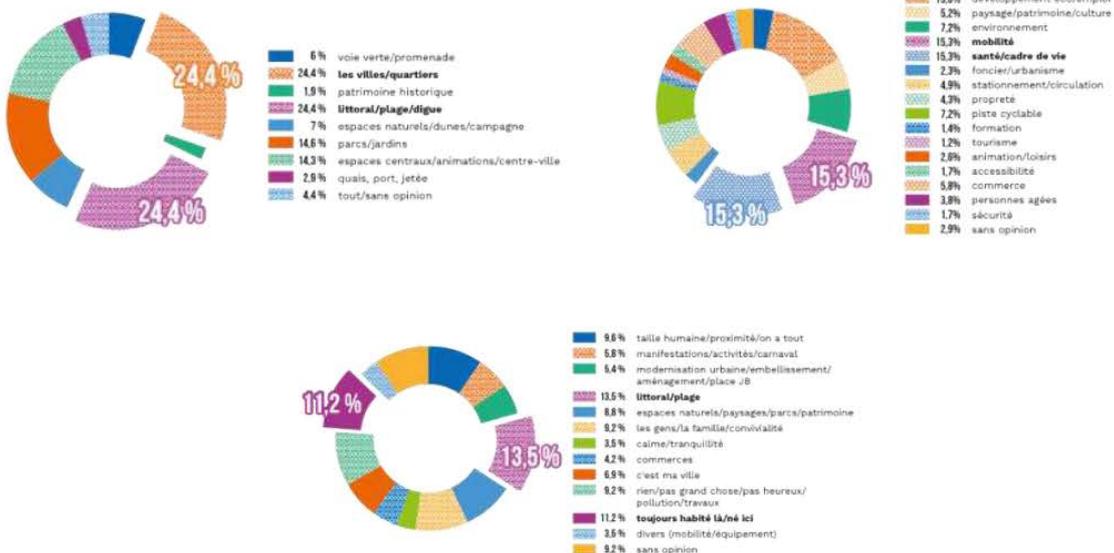
Déroulement durant une forte période de travaux dans l'agglomération (effets sur les débats et en particulier sur le sujet de la mobilité)

Personnes âgées plus représentées que les autres dans les personnes qui s'expriment.

Qu'est ce qui rend heureux d'habiter l'agglomération ? : le littoral / la plage arrive en 1^{er} item

Les endroits préférés ? % : le littoral, la plage, la digue

Les priorités pour les dunkerquois ? la mobilité, la santé et le cadre de vie





Sur les principaux sujets abordés : Des éléments sur :

LA NATURE EN VILLE/CADRE DE VIE

- Forte demande de nature en ville, notamment dans la zone agglomérée (arbres et fleurs)
- Souhaits d'espaces verts et jeux pour enfants de proximité
- Modernisation de l'agglomération très appréciée
- Paysages et cadre de vie appréciés
- Critiques sur la propreté

LE LITTORAL

- Endroit préféré à l'ouest, à l'est et en zone agglomérée (plage, digue, dunes)
- Lieu de loisirs fédérateur
- Souvent cité comme plus-value du territoire
- Port (espoir, sujet en lien avec l'industrie)
- Pêche loisir

LES IMPACTS DE LA POLLUTION SUR LA SANTE

- Inquiétudes liées à la pollution, notamment liée aux camions sur l'A16
- Inquiétude relativement peu nombreuses mais très fortes sur la pollution industrielle
- Inquiétudes sur la consommation de produits locaux

LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE

- Paysages majoritairement appréciés par les habitants
- Principalement protection des espaces dunaires
- Dimension historique du littoral
- Style flamand, briques...
- Protection des lieux liés aux activités du territoire (anciennes usines, hangars agricoles...)

La mobilisation des habitants sur le Grand site de France : « Les dunes de Flandre »

Au-delà de l'information sur la démarche de labellisation, la concertation sur ce projet intègre en particulier un **exercice de sensibilisation des habitants à la protection du site**.

Un **travail de médiation via le réseau associatif local** qui joue son rôle de médiateur notamment grâce à des structures telles que

- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime (CPIE).

Plusieurs initiatives menées par le CPIE :

- des visites guidées avec un panel de guides nature bénévoles,
- des sorties nature,
- une présence sur les événements phare
- une mobilisation lors des animations environnementales ou liées à la biodiversité.

D'autres associations locales, regroupées sous l'égide de la Maison de l'Environnement,

- l'ADELE (Association de Défense de l'Environnement du littoral Est),
- l'ADELFA (Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois),
- l'ADAV (Association Droit au Vélo),
- ou encore GOELAND (Groupe d'Observation et d'Etudes des Lieux Anthropiques et Naturels proches de Dunkerque),

Ces associations contribuent à la sensibilisation des habitants et d'actions de connaissance et de protection environnementale.

La **création d'une exposition itinérante bilingue** qui se déplace :

- dans les lieux accueillants du public avec « une boîte à idées » : fort des Dunes, AGUR, Halle aux sucres Dunkerque, les Off du Marché du Végétal.
- lors d'événements locaux : fête de la plage à Leffrinckoucke, Journées du Patrimoine de la Communauté urbaine de Dunkerque, trail des Dunes de Flandre....

La **malle vagabonde** a été acquise en 2019. Cet outil pédagogique, ludique et basé sur l'échange a été développé par **Cité Mômes et le Réseau des Grands Sites de France**.

Plusieurs partenaires ont été formés à l'utilisation de la malle qui s'avère être un réel outil de médiation avec la population locale.

Un **site internet dédié** à la démarche Opération Grand Site des Dunes de Flandre a été développé en 2019 : grandsite-dunesdeflandre.com.

Celui-ci permet à chacun d'interagir avec l'équipe via le formulaire en ligne et de connaître les avancées du projet en cours.

Vers une « culture du polder » ... des actions pédagogiques

Le projet FLOODCOM a permis la mise en place de plusieurs outils destinés à développer la « culture du polder » dans la région des Wateringues.

- **Un projet pédagogique à destination des scolaires**
- **Une maquette animée des Wateringues**
- **Un jeu de société**
- **Un livret et un film pédagogiques sur les Wateringues**

D'autres démarches associant les partenaires et les habitants aux projets de l'agglomération.

Les expériences de concertation suivantes sont expérimentées localement sur des sujets d'aménagement ou relatif au cadre de vie :

- Les **Fabriques d'Initiatives Locales** à Dunkerque
- La **Concertation au titre du NPNRU**
- **Educ tours**, voyages d'étude comparatifs

Mais aussi :

- La Concertation Pieds de coteaux (quid du contenu et du format?)
- La concertation zones humides ((quid du contenu et du format?)
- Et aussi sur le projet Offshore : le processus de débat public

Le plan Paysage : Les journées des 17 et 18 octobre 2018 consacrées au lancement du projet de « Plan de Paysage de la CUD »,

Le lancement du Plan Paysage de la CUD s'articule avec celui du PLUiHD.

En partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, la CUD a organisé deux journées (incluant des visites de sites) consacrés au lancement du Plan Paysage.

Ces journées ont rassemblé une centaine de participants venus des quatre coins de la France.

Exposés, visites de terrain et vidéo (interviews, témoignages, archives...) sont les supports de ce temps fort autour de différentes démarches paysagères locales.

Nous n'avons pas relevé d'autres temps dédiés depuis ces dates (en dehors du club des paysages ?)

Nous pointons une attente forte à travers la mission confiée au groupement pour aller plus loin dans la concertation sur le paysage.

C'est l'objet des phases II et III de la mission du groupement.

(Cf. Comité Technique du 21 novembre 2019)

Nous disposons de contenus issus de la concertation « PLUiHD'idées » (Cf. extraits à la fin de la présente note). Certains ateliers pourront se saisir ponctuellement d'éléments issus de ce recueils d'expressions individuelles et de doléances. En revanche, le processus de concertation du plan Paysage n'aura pas pour objectif de reproduire ce type de Démarche !

L'enjeu sera d'accompagner l'accessibilité sociale du plan paysage et donc de s'inscrire dans le logique de partage et de co-construction d'une culture commune (ce qui est très différent d'un recueil de points de vue, d'avis ou de doléances comme c'était en partie le cas au regard des documents mis à disposition sur les démarches passées.

II. L'ANALYSE DOCUMENTAIRE DES LOGIQUES QUI FONT SENS LORSQUE L'ON ABORDE LA NOTION DE « PAYSAGE DUNKERQUOIS ».

Nous avons réalisé l'analyse documentaire à partir des nombreuses ressources mises à disposition par la CUD.

Au service de la problématique de l'acceptabilité sociale, l'enjeu est pour nous de mettre en exergue – à partir de l'analyse de contenu – les logiques qui font sens pour définir le paysage Dunkerquois.

Cet exercice n'a pas vocation à être « complet » mais de poser – sur la base des documents transmis – un premier panorama de ce qui fait sens pour notre commanditaire en matière de paysage.

Le présupposé est le suivants : les multiples documents transmis permettent de dresser le panorama de la problématique du paysage ce jour par les services (CUD et AGUR).

De cette analyse de contenu, nous retenons 8 enseignements présentés ci-après.

1. Nous retenons des « sujets récurrents » lorsque l'on traite du paysage dunkerquois

Sans vouloir être exhaustif, nous mettons en avant des sujets « spécifiques » au Dunkerquois relevés au fil de l'analyse documentaire lorsque l'on aborde la question du paysage

Nous relevons des sujets/objets RECURRENTS (sans priorisation) quand on traite du paysage Dunkerquois :

- Le paysage des dunes et leurs évolutions
- L'eau dans le paysage, les canaux, la mise en valeur des canaux (CF. travaux de mai 2015), Les waterings », ... avec de **nombreuses références à l'eau qui est PARTOUT**
- La digue de mer, la plage
- Le patrimoine de la reconstruction,
- Les paysages industriels et portuaires,
- L'urbanisme balnéaire,
- La biodiversité... (quasi exclusivement sous l'angle friches et de leur reconquête ?).

D'autres « fils » ou sujets sont tirés (mais non récurrents et/ou non spécifiques au dunkerquois)

Extrait de la conclusion « Les waterings , hier aujourd'hui et demain (AGUR 2014) qui illustre bien la « valeur Paysagère de la conquête de l'eau »

L'ensemble du dispositif hydraulique, entièrement voué à la maîtrise de l'eau, a été perfectionné par chaque génération, avec toujours comme objectifs de faire barrage à la mer et réguler les écoulements des eaux douces.

Aujourd'hui, les évolutions climatiques obligent les acteurs du territoire à se mobiliser et à repenser le système en place afin qu'il soit plus adapté au contexte à venir. Trois orientations essentielles devront guider leurs réflexions :

- *Comprendre le territoire des Waterings, polder où la gestion des eaux est en permanence nécessaire, notamment pour éviter les inondations.*
- *Développer une culture du polder, pour une prise de conscience du risque permettant de mieux comprendre et se préparer aux situations de crise.*
- *Apprendre de nouveau à vivre avec l'eau, afin que le territoire continue à se développer, en prenant les mesures nécessaires pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.*

Ainsi, grâce à l'innovation, l'intelligence et l'imagination, nous pourrions construire un territoire résilient (adapté aux risques), et transformer la menace en une opportunité qui pérennisera ce territoire si particulier et unique en France, les Pays-Bas du sud.

2. Une OAP qui est significative du périmètre donné au paysage

Les 7 grands axes de l'OAP « Biodiversité et paysage » posent à eux-seuls un « périmètre » de la question du paysage tel qu'il est posé.

1. Assurer la qualité paysagère des projets d'aménagement
2. Renforcer les cœurs de nature et les continuités écologiques de la plaine maritime
3. Prendre en compte, préserver et valoriser les vues sur les paysages
4. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti
5. Placer la biodiversité et les paysages comme éléments forts de la composition urbaine et préparer la ville au changement climatique
6. Renforcer la valeur récréative des paysages en développant le réseau de cheminements
7. Restaurer la qualité des entrées du territoire

La première orientation est majeure et est significative de l'intention exprimée – dès la réunion de lancement du plan Paysage– de voir prendre en compte le paysage dans les politiques d'aménagement.

C'est un **plaidoyer pour défendre la prise en compte du paysage** et la reconnaissance de cette approche au-delà de ses limites actuelles..

Les 6 autres orientations posent « le paysage » dans les limites suivantes :

- Les **cœurs de nature et continuités écologiques**
- Les **vues**
- Le **patrimoine bâti**
- La **biodiversité**
- La **valeur récréative** (des lieux et du réseau des cheminements)
- Les **entrées du territoire**.

3. Nous sommes frappé par une approche qui fait primer l'occupation des sols comme la lecture paysagère du Dunkerquois

Les approches fondées sur la sectorisation des espaces nous apparaît comme étant dominantes dans de nombreuses ressources documentaires transmises.

Nous relevons :

- L'approche par unités paysagères : **Les 12 unités paysagères du Dunkerquois**
 1. LE LITTORAL DE LA MER DU NORD
 2. LES DUNES FLAMANDES
 3. LA DUNE INTERNE (dune fossile)
 4. LA ZONE HORTICOLE ET MARAÎCHÈRE DE ROSENDAËL
 5. LA PLAINE WATERINGUEE DU DELTA DE L'AA
 6. LA PLAINE WATERINGUEE TRANSFRONTALIERE
 7. LES MOËRES
 8. LE BOIS DES FORTS
 9. L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE
 10. LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES
 11. LA ZONE INDUSTRIELLE
 12. L'Embouchure de l'Aa (Platier d'Oye)

- Les cinq unités de paysages de L'Opération Grand site des Dunes de Flandre (en cohérence avec les unités paysagères précitées)
 1. La mer du Nord
 2. Les dunes littorales flamandes
 3. La Dune Fossile
 4. Le polder inter-dunaire
 5. Les ensembles urbains balnéaires

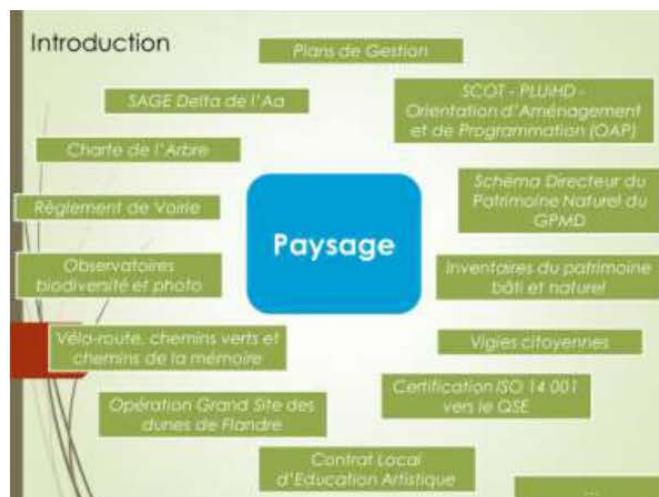
Les études localisées adoptent également cette logique de sectorisation du territoire avec des analyses localisées très fine.

(exemples : approche de Grand Fort Philippe par quartier et sous ensembles, séquences paysagères des Canaux par l'AGUR, l'approche des entrées d'agglomération, l'approche du Grand port Maritime).

4. L'approche « utilitaire » et « technique » par les moyens d'actions règlementaires et dispositifs publics

Dans le cadre des études, expertises et politiques publiques, nous relevons que le Paysage Dunkerquois se définit également par les politiques et dispositifs qui permettent de le gérer.

L'introduction du 1^{er} comité de pilotage du 4 juillet 2019 visant à lancer le plan paysage en est l'illustration. Le « nuage de mots » présenté en introduction aborde et introduit la notion de paysage au cœur



Ce « nuage de mots » laisse apparaître les différents leviers identifiés pour « agir » sur le paysage.

Des « fils » sont tirés vers des dispositifs spécifiques dont :

- La Charte de l'Arbre
- La politique alimentaire et agricole sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque qui indirectement tire le fil de l'agriculture maraîchère...

les orientations stratégiques d'un projet alimentaire territorial, décliné en 4 priorités :

- Accompagner le développement de pratiques agricoles durables
- Développer les circuits courts de proximité pour créer de l'emploi local
- Remettre ce que l'on mange là où l'on vit
- Encourager les pratiques alimentaires favorables à la santé

auquel pourrait être ajouté L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en octobre 2018

En conséquence, cette approche implique une bonne connaissance du paysage règlementaire et des politiques publiques.

Il s'agit de fait d'un **discours expert** – entre initiés au paysage et aux politiques règlementaires en vigueur sur le territoire.

5. Nous repérons également des approches prospectives qui ouvrent le champ des possibles en offrant une vocation au paysage comme un élément d'un projet plus vaste.

Ces démarches prospectives travaillées par les services de la CUD lors de l'élaboration du PLUIHD suggèrent des problématiques diverses des approches du paysage .

Nous pointons les travaux des 2016 qui « sortaient du périmètre technique » pour aborder des enjeux plus généraux.

Les facilitations graphiques présentées ci-dessous illustrent des scénarios de « consensus » sur :

- Un paysage de potentiels à préserver et valoriser au service du **tourisme et de l'attractivité du Dunkerquois**
- L'importance de **l'eau, trame verte et Bleue** sur le territoire Dunkerquois mise en avant en traitant de l'environnement et la biodiversité
- Le lien avec **La santé et la mobilité** ... le paysage étant alors une composante au service du verdissement !

Quid du statut de ces travaux prospectifs ?



6. Et l'approche « grand public » ? ou comment les habitants perçoivent-ils le paysage ?

(source : Vidéo introductive des journées autour des démarches paysagères des 17 et 18 octobre 2018 Dunkerque)

Le démarrage de la vidéo est le reflet du **décalage entre le discours techniques et expert et l'approche Grand public**. Les personnes interviewées sont mises en difficulté pour répondre à la question : **Qu'est-ce qu'un PLUIHD ?**

Un P L U ??? ? I ? H non

Euh non (ne sait pas)

Un truc technologique ou un truc comme ça non ? numérique

Non (ne sait pas)

Non... ça doit être un Plan... d'Urbanisation euhhh je ne sais pas quoi ?

Franchement non !

C'est le plan d'urbanisme, je crois qu'on est d'accord. Avec un schéma directeur, tout ça. On va faire ça... On attends des subventions. On attends des sous...

Viennent ensuite des questions plus accessibles :

Quel est votre Paysage préféré ?

La montagne

La plage

Les marchés

La plage

Les jeux vidéo les paysages dans les arrières plans ça fait beau et tout

la campagne

la mer

La nature... tout ce qui est arbre montagne rivières tout ça

Les évocations font appel aux propres représentations sociales et centres d'intérêt des personnes interviewées. En témoignent les réponses relatives au « marché » par le commerçant ou aux « paysages des jeux vidéo » par un jeune passionné de ceux-ci.

La notion de « Paysage » et du « beau » est relative.

Quels sont les paysages qui représentent le plus le dunkerquois ?

J'aime bien la mer

La nature

Les dunes

Le port

Le beffroi, l'église, La mairie

La citadelle, La tour du reuze

La pépinière (?),

Le bois des forts, la plage

Jean Bart

Des objets signifiants sont évoqués et « cristallisent » des « vues », du « patrimoine »..

Pour les habitants, le paysage Dunkerquois est signifié dans des objets « visibles et concrets ».

Appréciez-vous votre cadre de vie ?

*Ça évolue, on voit qu'on attrape une ville moderne
 Je suis heureuse à Dunkerque, j'y suis née et je suis très bien
 On a la forêt, on a la plage
 C'est un beau cadre de vie pour les enfants
 Ce n'est pas mauvais, on est bien. On est très très bien même. Les gens sont sympas
 C'est vrai qu'on a tout ce qu'il faut sur Dunkerque
 La plage, c'est un bonheur de pouvoir aller se balader le soir sur la plage
 Le souci c'est les pistes cyclables
 On a un beau littoral, on a des belles côtes
 On a vraiment de la chance
 La vie est belle non (rire) ! «*

En tendance les discours (entendus ou retenus ?) sont peu à polémique et témoignent de dunkerquois satisfaits de leur cadre de vie !

Source inconnue : « Éléments d'histoire du paysage Dunkerquois ».

iconographie illustrant des éléments entendus par le grand public pour évoquer le paysage Dunkerquois



7. Et les élus en responsabilité ? Quelles attentes dans le cadre du plan Paysage ?

Nous n'avons pas de sources permettant de relater les introductions des élus lors des journées du plan Paysage.

Ces représentations des élus en responsabilité seront probablement à creuser ultérieurement dans le cadre de la démarche.

Ils sont en effet des acteurs essentiels qui **auront à porter le projet et qui de fait doivent pleinement y adhérer.**

Même si dans les faits les sujets étaient pour partie induit par la présentation faite par le groupement et les participants à la réunion, nous nous référons aux discours entendus lors de la réunion technique de lancement du plan Paysage du 7 octobre 2020.

Nous avons entendu les sujets suivants sur lesquels une attention est souhaitée dans le cadre de la démarche de plan Paysage :

- Le paysage avec « en arrière-plan » l'enjeu de l'attractivité résidentielle pour pallier les pertes démographiques. Le **paysage est un élément du « bien-être »** à Dunkerque.
- La question des **différents usagers et usages à concilier : Les interactions entre les différents paysages et différents milieux** qui vivent/utilisent l'espace.

(L'exemple est donné sur l'espace de maraichage occupé par la culture et qui progressivement se transforme. Cet espace est en interaction avec les personnes qui habitent autour, dedans et le riverain de la rue qui n'a pas les mêmes attentes et qui sera demandeur sur la circulation et la vitesse).

- Le relevé de **points de « crispation »** potentiels notamment sur 2 sujets :
 1. **Le paysage autour de la centrale ?**
 - L'extension du port et les impacts sur les riverains de ce secteur : Construction des usines, Pilonnes RTE, zones de compensations, etc.
 2. **L'éolien OFF shore**
Avec le souhait exprimé que le plan paysage n'interfère pas avec ce projet
- La maîtrise/ sécurisation de la **concertation avec les riverains** dont l'un des enjeux est de « donner à lire le paysage ».

8. In fine nous retenons que l'angle énergétique est nouveau ? voire incité par la réponse du groupement ?

In fine, nous retenons que **l'angle énergétique est relativement peu (voire pas) évoqué** parmi les ressources documentaires mises à disposition.

Sauf de manière indirecte, nous constatons qu'il y a peu voire pas d'évocation de ces questions dans le cadre de la consultation PLUIHD ! ... en tout cas sous l'angle du paysage (*c'est un sujet effleuré sous l'angle de la « santé environnement »*)

A noter (*est-ce un hasard ou le reflet de cette nouveauté ?*) : . Ce n'est que dans un second temps que les ressources documentaires ont été complétées par la question des énergies en préparation de la réunion de lancement (notamment sur l'éolien Offshore, l'éolien terrestre et le photovoltaïque).

Ainsi, **cette approche par les énergies est un angle d'approche du paysage qui peut apparaître nouvelle.**

Si la COLORATION du Plan Paysage est celui des Energies et de la sobriété sous ses différents angles, cela implique un travail de co-construction avec les services de la CUD et l'AGUR pour pleinement partager cette nouvelle approche.

Quelques questions pour mieux comprendre cette nouvelle posture :

- Est-ce l'angle d'approche suggéré par le groupement : le paysage au service de la transition énergétique qui aurait suscité l'intérêt de notre réponse ?
- Quels antécédents en dehors de la prise en compte des contraintes subies par le paysage ?
- Est-ce l'arrivée du parc offshore qui a exacerbé ce sujet ?
- Tout est à creuser !

CQFD : Des logiques très différentes pour aborder la question du paysage qu'il conviendra de partager et de concilier.

Notre regard externe de sociologue extérieur sur les différentes logiques entendues – sans être à la base expert de la question du paysage – laisse en première instance apparaître de **multiples approches possibles du Paysage Dunkerquois**.

L'acceptation sociale ne peut se réduire à « être d'accord » ou « en désaccord » avec telle ou telle option. Pour qu'il y ait consensus un préalable est indispensable :

- S'accorder sur ce dont on parle
- Reconnaître que différentes approches légitimes sont à concilier
- Admettre qu'il n'y a pas forcément une logique qui doit primer sur une autre et que justement le plan paysage peut être le moyen de rassembler ces approches différentes par une mise en cohérence autour d'une ligne de force.
- Ainsi, il n'est pas naturel d'adopter la coloration du futur plan paysage... elle peut être multiple.

Si la « COLORATION » du plan Paysage devient celle de l'Energie et la Sobriété, cela implique au préalable de s'accorder sur un diagnostic commun qui conjugue les différentes logiques.

Il s'agit de s'entendre et se comprendre alors que ce qui fait sens pour les uns est parfois sur des références de représentations sociales et socio-professionnelles très différentes.

C'est ce qui est proposé à travers **l'approche des « valeurs paysagères » (Premier regard présenté le 3 décembre en comité technique) qui pourraient permettre de fonder « une identité commune » ou « un consensus paysagé »** au-delà des angles d'approches techniques, grand public, utilitaires, prospectifs, politiques, etc.

III. LA PROBLEMATIQUE DE L'ACCEPTATION SOCIALE DU PLAN PAYSAGE DE LA CUD

L'acceptabilité sociale . de quoi parle-ton ?

De multiples modèles, définitions, approches de l'acceptation sociale sont à l'œuvre. Différents courants sociologiques et travaux traitent de ces questions et ce n'est pas l'objet ici d'en faire l'état de l'Art.

Cette notion est d'autant plus mobilisée lorsque des projets incluent des **évolutions technologiques**. Elle est mise au goût du jour dans le contexte actuel (sur la question du vaccin par exemple dans le contexte Covid). Le discours entendu est souvent galvaudé pour être réduit à un accord ou désaccord.

C'est une notion souvent utilisée également pour traiter des innovations dans les champs de l'environnement et en particulier des énergies (d'où l'intérêt dans le cadre du plan Paysage de la CUD).

Au service du Plan Paysage du Dunkerquois, nous retenons la définition suivante :

«L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, à un moment donné, dans son milieu naturel et humain»

Julie CARON-MALENFANT et Thierry CONRAUD, Guide pratique de l'accessibilité sociale : pistes de réflexion et d'action, Éditions D.P.M.R., Saint-Nicolas, (2009)

Le processus : C'est la démarche à accompagner en phase II et III.

Les parties prenantes dans le cas du plan Paysage de la CUD seront en particulier :

- Les élus
- Les techniciens dans leurs diversités socio-professionnelles
- Les industriels
- Les agriculteurs
- Les riverains et habitants
- Les commerçants et professionnels
- Les associations militantes dans leurs diversités : elles sont souvent un nœud essentiel de l'acceptation sociale car vecteur de discours et d'engagement auprès des populations. Pour cette raison, elles constituent une cible essentielle qu'il convient d'associer au dispositif
- ... Tout acteur qui - d'une manière ou d'une autre portent un intérêt au plan paysage de la CUD et peut y contribuer.

(Il ne faut pas à ce stade confondre avec le « Grand Public », « Les dunkerquois », « Les populations locales » qui certes sont toutes concernées mais pourront être mobilisées en aval de l'étape de conception dans le cadre du plan paysage lui-même sur des sujets/objets précis).

Cette approche pose l'acceptabilité sociale dans sa dimension collective.

Il va de soi que cette acceptabilité est le fruit de la **conjugaison de processus individuels d'acceptation**.

En effet, sur le plan individuel, face à une idée ou a un projet, chacun va – selon ses représentations sociales et perceptions - procéder à un jugement.

Dans un contexte social, temporel et géographique donné, ce jugement sera influencé par les valeurs, croyances, usages, perceptions, intérêts.

Ce jugement va guider une attitude/posture face à l'idée ou le projet qui deviendra acceptable ou non.

Des conditions de l'acceptation sociale d'un projet sont importantes (sans être exhaustif) :

- L'implication et la participation en phase conception
- L'adéquation aux valeurs
- L'adéquation à l'utilité sociale
- L'intégration dans les usages et comportements
- La posture face au changement : nostalgie / reproduction/ projection
- La mobilisation des ressources sociales du territoire
- ...

Le processus de concertation des phases II et III au service de l'acceptation sociale du plan Paysage

A la lumière des investigations précédentes (partie II de la note), le postulat est le suivant :

L'accessibilité sociale du plan paysage de la CUD implique au préalable :

- Le partage d'un **socle de valeurs paysagères communes**.
Celles-ci sont préfigurées via le premier regard stratégique autour des 4 éléments fondateurs :
 - **Le socle**
 - **Les conquêtes**
 - **Les influences**
 - **Les contrastes**
 - Mais aussi les faiblesses : **Risques, Fragmentations, Banalisations, Fragilisations**
- Le partage d'une **culture commune sur les énergies et la sobriété** si cela devient la « coloration » du Plan Paysage

L'enjeu de la concertation à venir en phase II et III sera de travailler sur l'adhésion à ce corpus commun, condition indispensable pour une appropriation et déclinaison opérationnelle facilitée.

Il faudra être vigilant pour associer toutes les parties prenantes potentielles. L'approche par « séquences paysagères » sera un bon moyen de croiser les différentes parties prenantes pour poser les fondations d'un plan paysage partagé et de **mettre en débat les points de convergence, mais aussi de divergence**.

Les cycles de concertation tels que précisés dans la méthode sont des cycles d'acculturation collective entre parties prenantes et constituent ce processus.

En appui de l'animation des ateliers de concertation/acculturation, HB Etudes et Conseils travaillera sur une grille d'écoute active des éléments constitutifs de l'acceptation sociale en particulier :

- Les logiques qui sous-tendent la définition du « paysage » et les représentations sociales sur la notion de paysage,
- Les images sociales du territoire et références aux valeurs paysagères,
- Les aspirations, coup de cœur et des objets du territoire porteurs de projets,
- Les objets qui cristallisent des questions,
- La nature des discours,
- Les points de blocages potentiels et sujets de discordes,
- Etc.

... pour déceler et accompagner tout le long du processus la co-construction vers un plan Paysage pleinement intégré à son contexte.

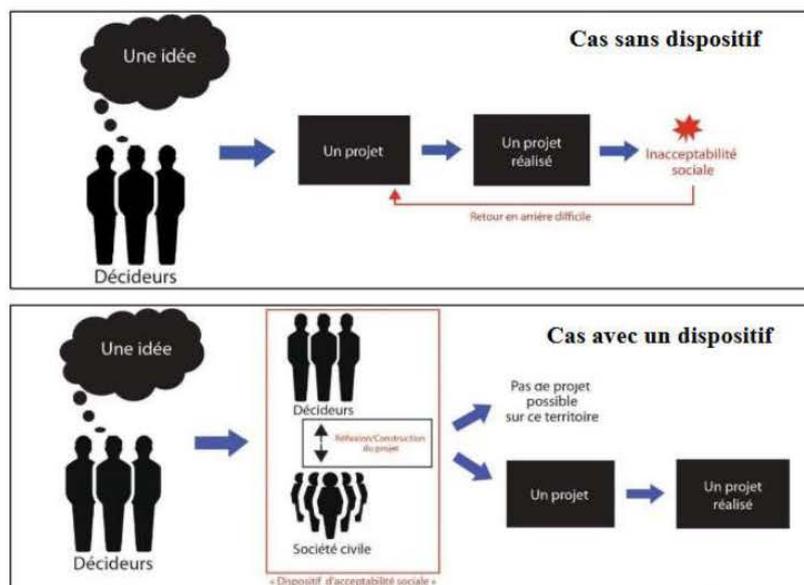


Figure 2: Les différentes étapes de l'idée au projet, avec et sans "dispositif d'acceptabilité sociale" © Loetza Lancelot

